

# L'enseignement facultatif de chant choral dans les collèges publics et privés sous contrat

Année scolaire 2018-2019

Restitution de l'enquête nationale

**DGESCO**

Direction générale de  
l'enseignement scolaire

**igen**  
Inspection générale  
de l'Éducation nationale



---

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE ET  
DE LA JEUNESSE

# 1. Introduction

Les données présentées ci-dessous reposent exclusivement sur les réponses reçues. Elles ne sont pas extrapolées en fonction du nombre total d'établissements.

En collège, l'année scolaire 2018-2019 voit la création d'un enseignement facultatif de chant choral (EFCC). Disposant d'un cadre réglementaire précis (moyens horaires, programme, évaluation), cet enseignement vise à installer plus solidement que par le passé les chorales scolaires de le paysage des enseignements dispensés et à permettre en conséquence d'en développer la dynamique.

Si beaucoup de collèges ont intégré cette évolution et installé explicitement ce nouvel EFCC dans leur structure, d'autres, assez nombreux, en sont encore restés aux dispositions « flottantes » antérieures, notamment sur les moyens horaires. Une dernière catégorie de collèges se caractérise par une organisation « entre deux » où, par exemple, si l'EFCC est installé et présenté comme tel, l'horaire élève n'est pas assuré et les moyens en heures/professeurs sont largement en deçà des besoins induits par la réglementation.

Ainsi, les données réunies, si elles traitent parfois précisément et exclusivement des collèges avec EFCC déclaré, reposent souvent sur le cumul des deux situations : EFCC et chorale de l'ancien type.

Comme l'an passé, le taux de réponses est satisfaisant, avoisinant les 80%. Le nombre d'élèves concernés est sensiblement équivalent à ce qu'il était l'année précédente. On note cependant un léger rééquilibrage des niveaux (un peu plus d'élèves de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>) ainsi que davantage de garçons. Le nombre moyen de concerts/spectacles par collège reste élevé (2,4) et de nombreuses chorales contribuent à des cérémonies et commémorations (1 228).

Les chorales de collèges s'associent souvent entre elles pour mener à bien des projets d'ampleur. Elles s'associent également volontiers à des écoles (cycle 3) de leur secteur de recrutement. Par contre, elles ne sont que quelques-unes à travailler avec des lycées, ces derniers ne disposant que très rarement d'une présence musicale, *a fortiori* d'une chorale ou d'un orchestre. Par contre, près de la moitié des projets menés par les chorales scolaires associe des professionnels de la culture, qu'il s'agisse d'artistes ou bien de lieux dédiés.

De nombreux collèges proposent, en parallèle de l'EFCC/chorale une pratique instrumentale aux élèves qui le souhaitent. Une minorité d'entre eux déclare que cette pratique instrumentale relève d'un dispositif « orchestre à l'école » (OAE).

La quantité comme la qualité des moyens horaires mobilisés reste très hétérogènes. Dans de nombreuses situations, l'EFCC est encore loin de disposer de l'horaire réglementaire prévu et les élèves ne peuvent profiter de l'horaire d'enseignement qui leur est dû. Il est également à noter qu'une proportion significative de chorales reste encore dirigée bénévolement.

## 2. Données principales

*Le questionnaire mis en œuvre pour réunir ces données est présenté en annexe.*

**Taux global de réponse au questionnaire : 76,33%**

**Public : 83,96% ; Privé : 54,01%**

### 2.1. Enseignement facultatif de chant choral & chorales dans les collèges

**167 311** élèves chantent dans un EFCC/une chorale dans **4 945** collèges

➤ **Taux de collèges avec EFCC/chorales**

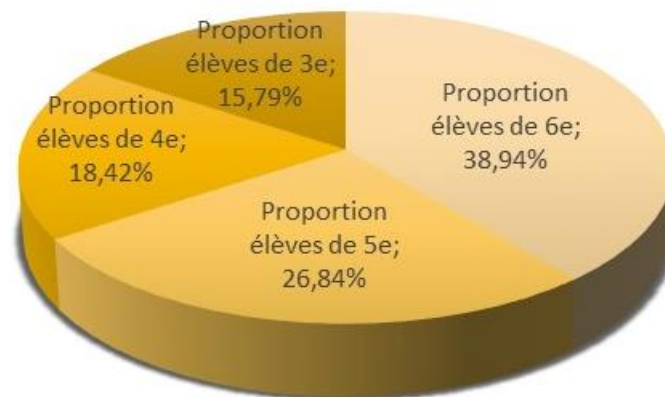
Collèges publics  
**91,99%**

Collèges privés  
**85,26%**

➤ **Taux de choristes par rapport au nombre d'élèves scolarisés dans l'ensemble des collèges ayant répondu**

Collèges publics et collèges privés  
**6,21%**

➤ **Répartition des choristes par niveaux scolaires**



➤ **Mixité filles garçons**

Filles  
**77,89%**

Garçons  
**21,61%**

➤ **Prestations publiques (concerts, spectacles)**

Au terme de l'année scolaire, les chorales se seront produites **11 666** fois devant un public, soit une moyenne de **2,4 concerts par chorale**.

➤ **Participation à des commémorations**

Au terme de l'année scolaire, **1 228** chorales auront participé à des cérémonies officielles et des commémorations.

➤ **Associations collèges / écoles / lycées**

Les projets des chorales sont **fréquemment menés en associant plusieurs unités d'enseignement** (écoles, collèges, lycée) :

<b>Association avec d'autres collèges</b>	<b>2 324</b> projets (47,00% des chorales de collège mènent des projets avec une autre ou plusieurs autres chorales de collèges)
<b>Association avec des écoles</b>	<b>619</b> projets (12,52% des chorales de collège mènent des projets avec un autre ou plusieurs autres chorales d'écoles élémentaires)
<b>Association avec des lycées</b>	<b>168</b> projets (3,40% des chorales de collège mènent des projets avec une autre ou plusieurs autres chorales de lycées)

➤ **Partenariat**

**1 840** projets profitent d'un **partenariat avec des professionnels de la culture** (artistes, musiciens, metteurs en scène, lieux de spectacle vivant, etc.).

➤ **Collectivités territoriales**

**198** projets bénéficient d'une **aide directe de leur collectivité** de tutelle.

➤ **Orchestres**

**1 327** collèges proposent une **pratique instrumentale en orchestre** parallèlement à l'offre de la chorale. Parmi ces orchestres, **252** sont apparentés à un « orchestre à l'école » (OAE).

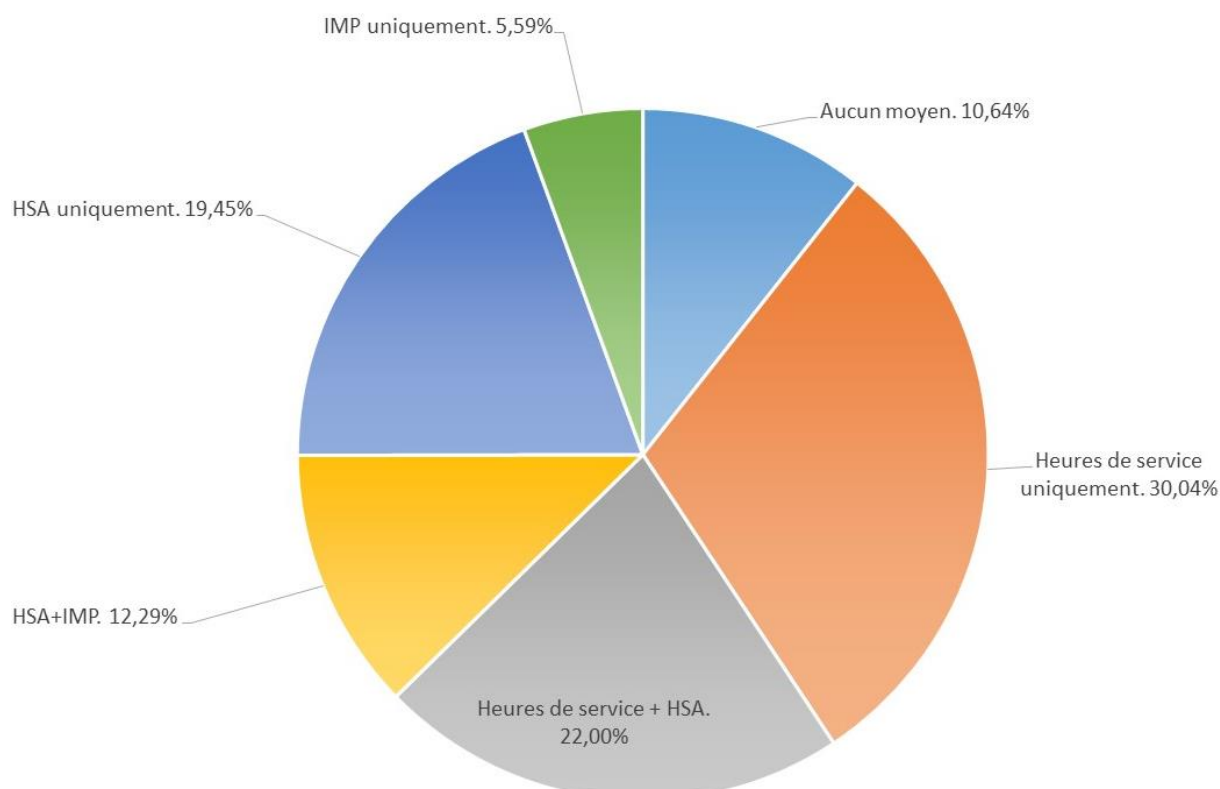
➤ Moyens

**59,23%** des collègues (**2 730**) mobilisent effectivement les 72 heures élèves prévues par la réglementation de l'EFCC.

Les professeurs déclarent très majoritairement (**70,94%**) disposer d'une seule heure pour l'EFCC au sein de leur service hebdomadaire. Mais ils sont également **20,28%** à ne déclarer aucune heure incluse dans leur service.

Alors que ce n'est pas la fonction d'une indemnité pour mission particulière, **30,52%** des collègues utilisent ce moyen (dans des quantités variables) pour la rémunération des professeurs.

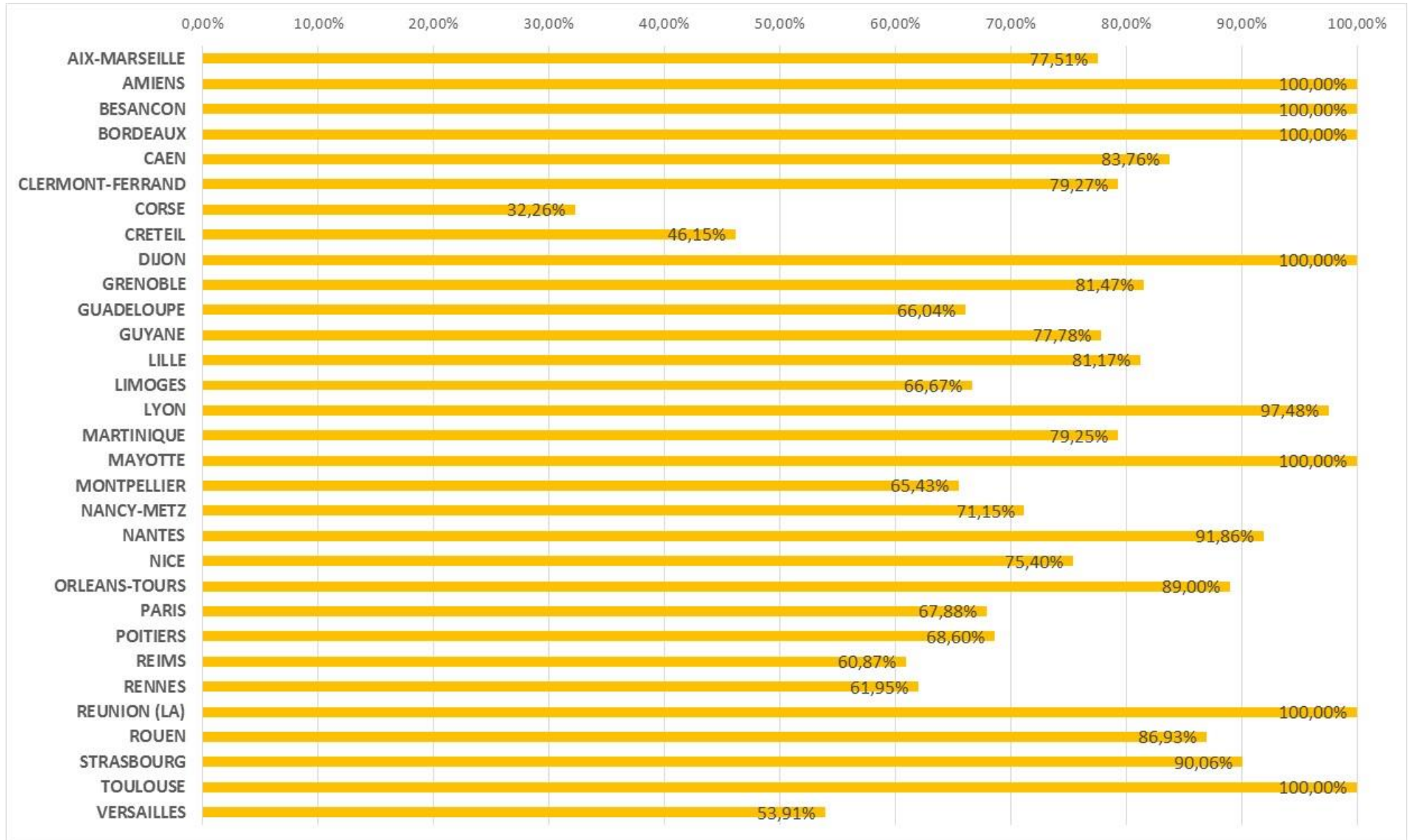
Pour assurer la rémunération des professeurs, les collèges mobilisent différents moyens qui sont plus ou moins associés. Les situations sont très diverses et le bénévolat reste une réalité dans une proportion importante de collèges.



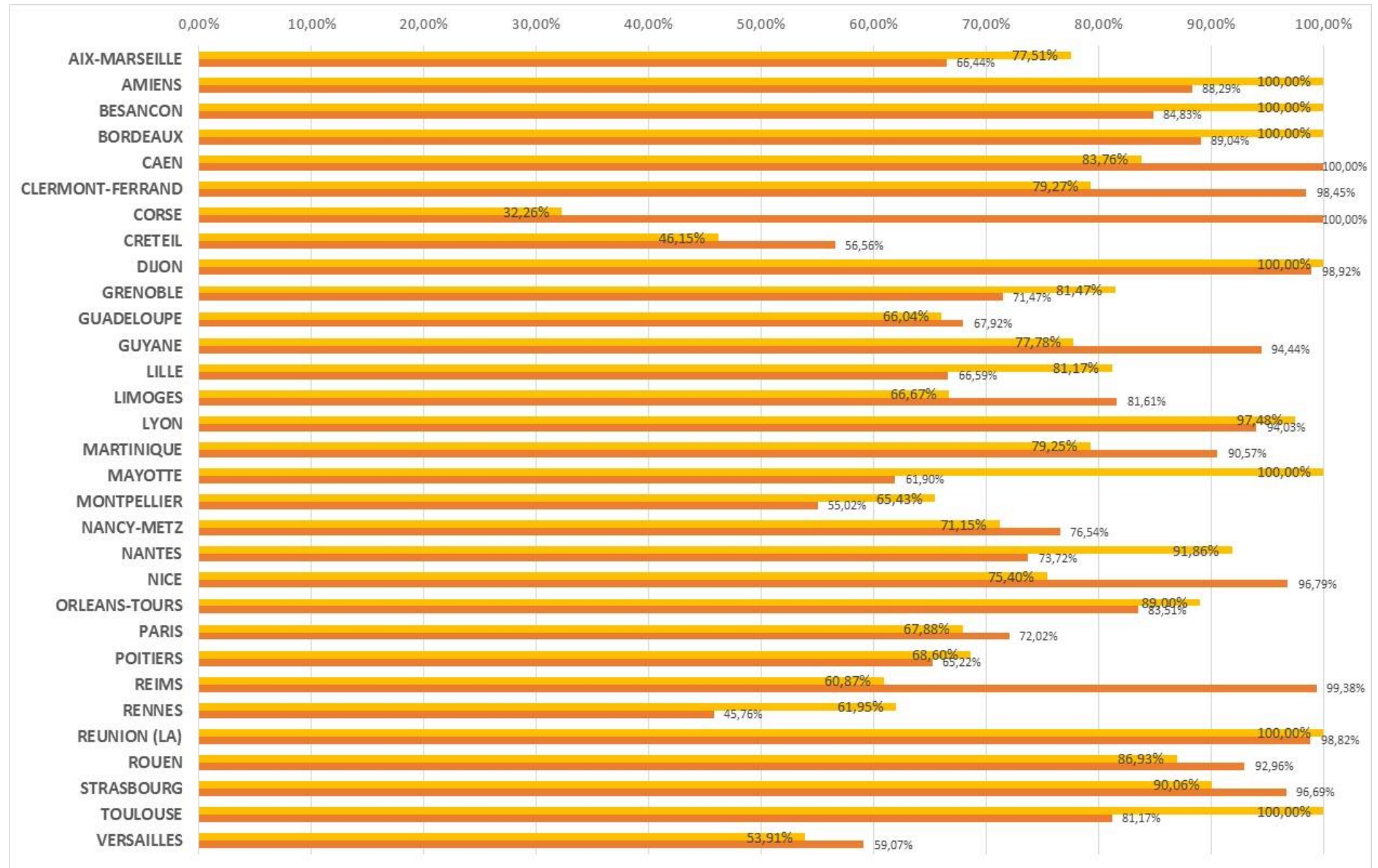
### **3. Etude complète**

### 3.1. Taux de réponse à l'enquête

Collèges publics et privés sous contrats confondus, les **taux de réponses restent assez variables d'une académie à l'autre**, variant de 32% à 100%. **Le taux global s'élève à 79,13%** soit en augmentation d'un point par rapport à l'enquête similaire menée l'année scolaire précédente. En valeur absolue, ce sont **5 660 collèges qui ont répondu à cette enquête**.



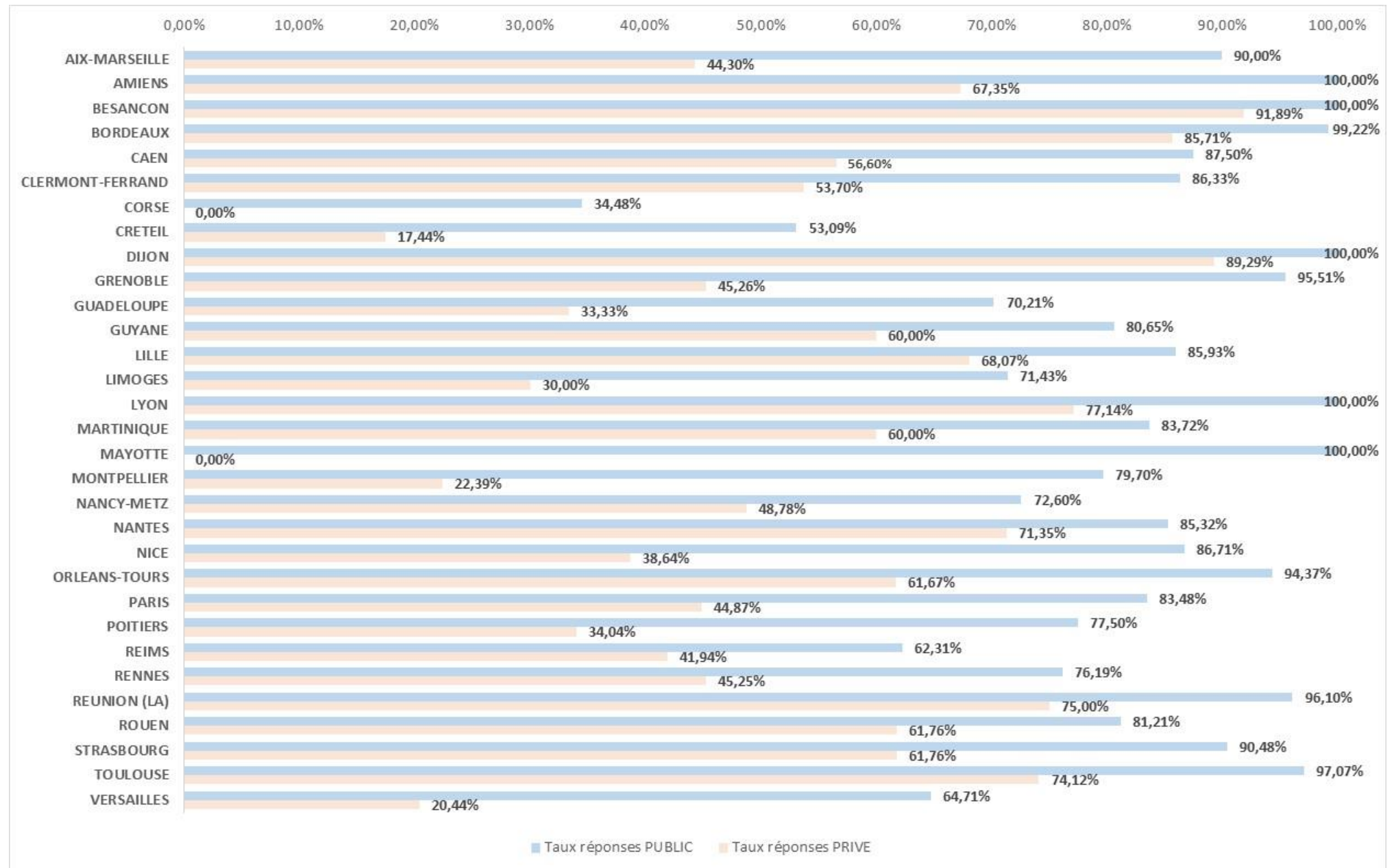
Une enquête de même type avait été menée durant l'année scolaire 2017-2018. La comparaison des taux de réponses d'une année sur l'autre par académie fait apparaître des évolutions significatives voire surprenantes pour un **taux global de réponses qui reste stable d'une année sur l'autre** (76,33% → 79,13%).





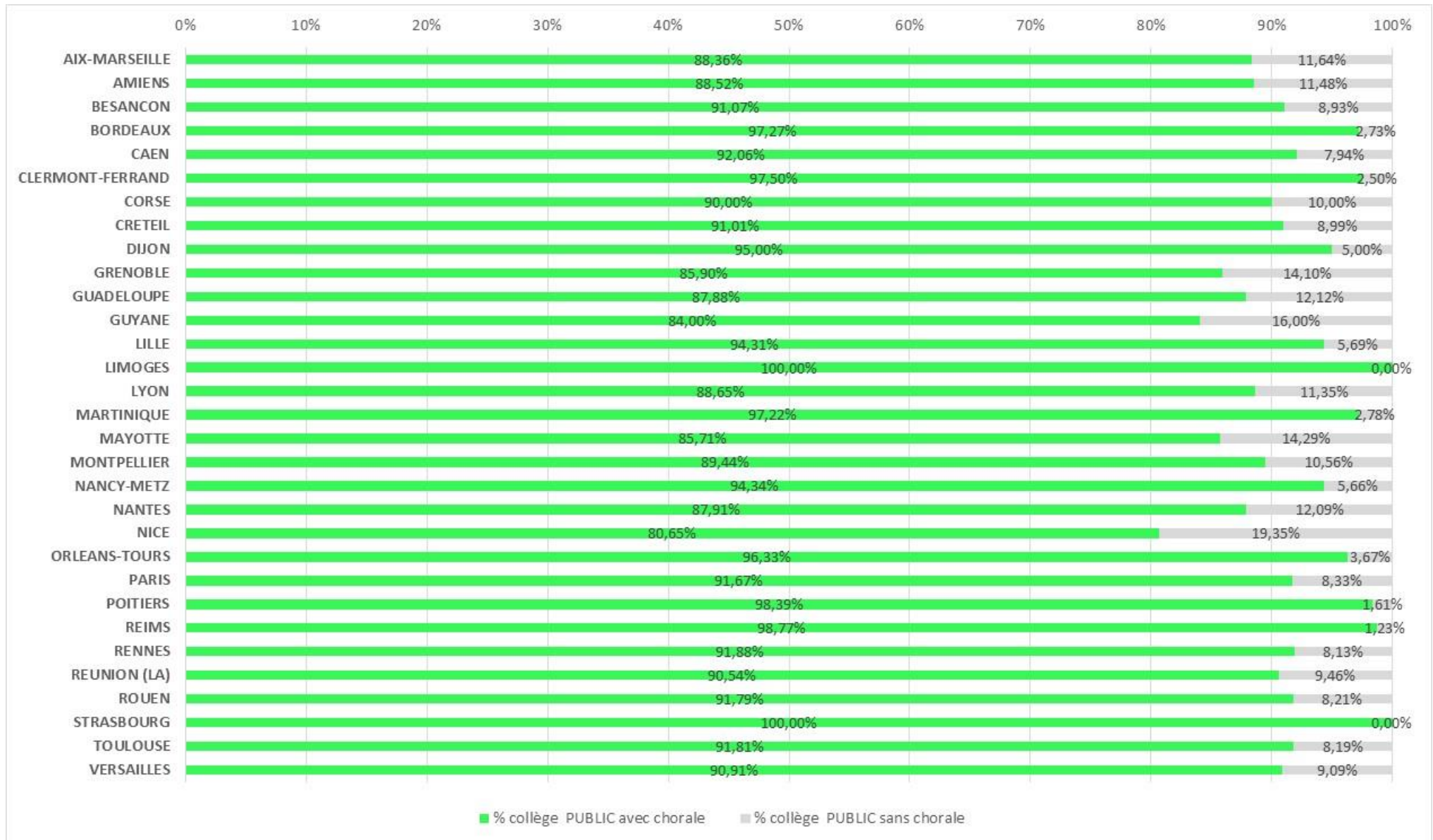
Taux de réponse comparés collèges publics & collèges privés sous contrat

**Ces taux de réponses restent inégaux** entre les deux types d'établissements et ceci dans des proportions significatives pour toutes les académies. **Pour le public, le taux global de réponses est de 83,96% lorsqu'il est pour le privé de 54,01%.**



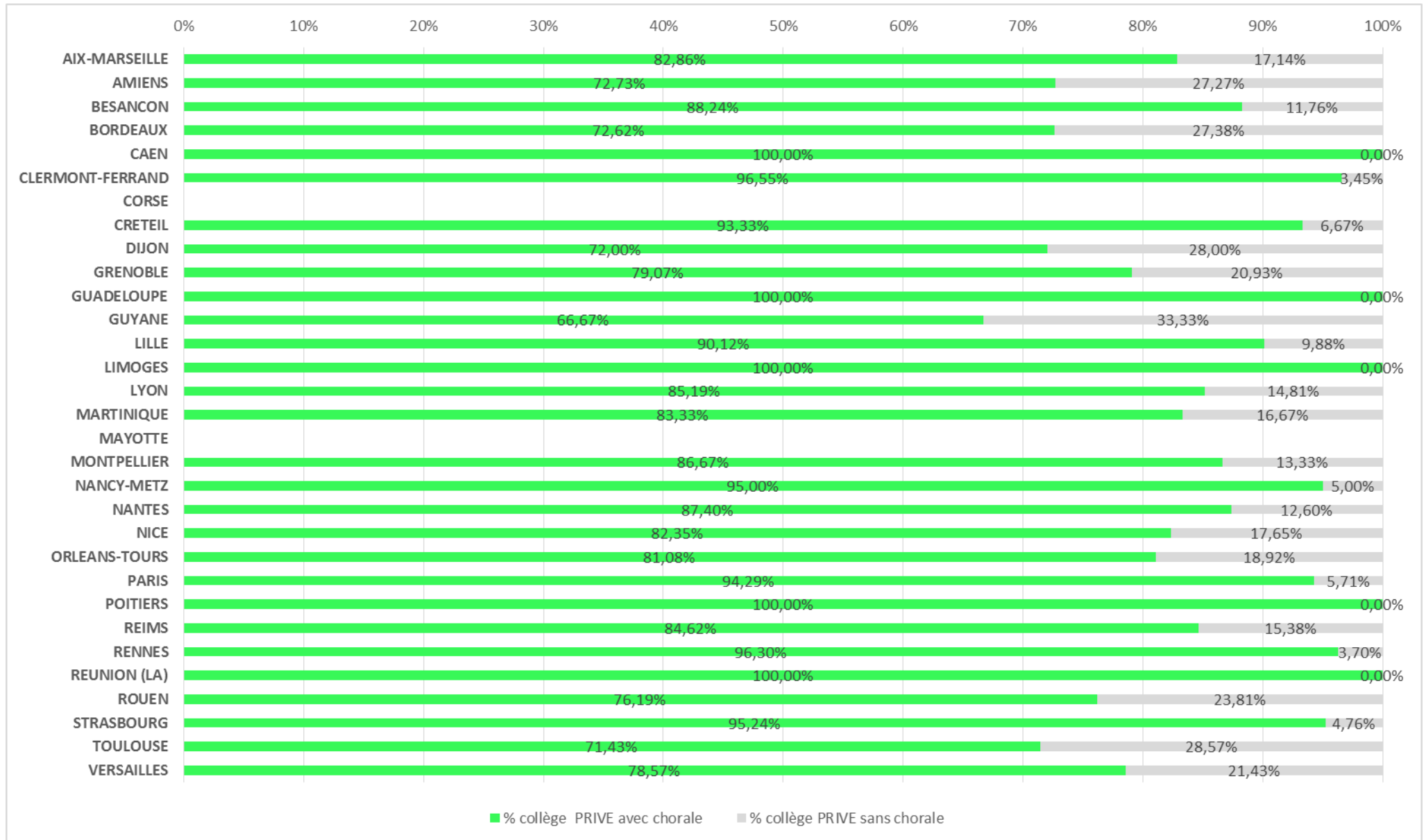
### 3.2. EFCC ou « chorale » dans les collèges publics

Parmi les collèges publics ayant répondu à l'enquête, **4 089 établissements disposent d'une chorale**, qu'elle soit ou non organisée en EFCC (**91,99% avec chorale/EFCC & 8,01% sans chorale/EFCC**). Les proportions par académies des collèges publics disposant d'un EFCC/chorale sont les suivantes :



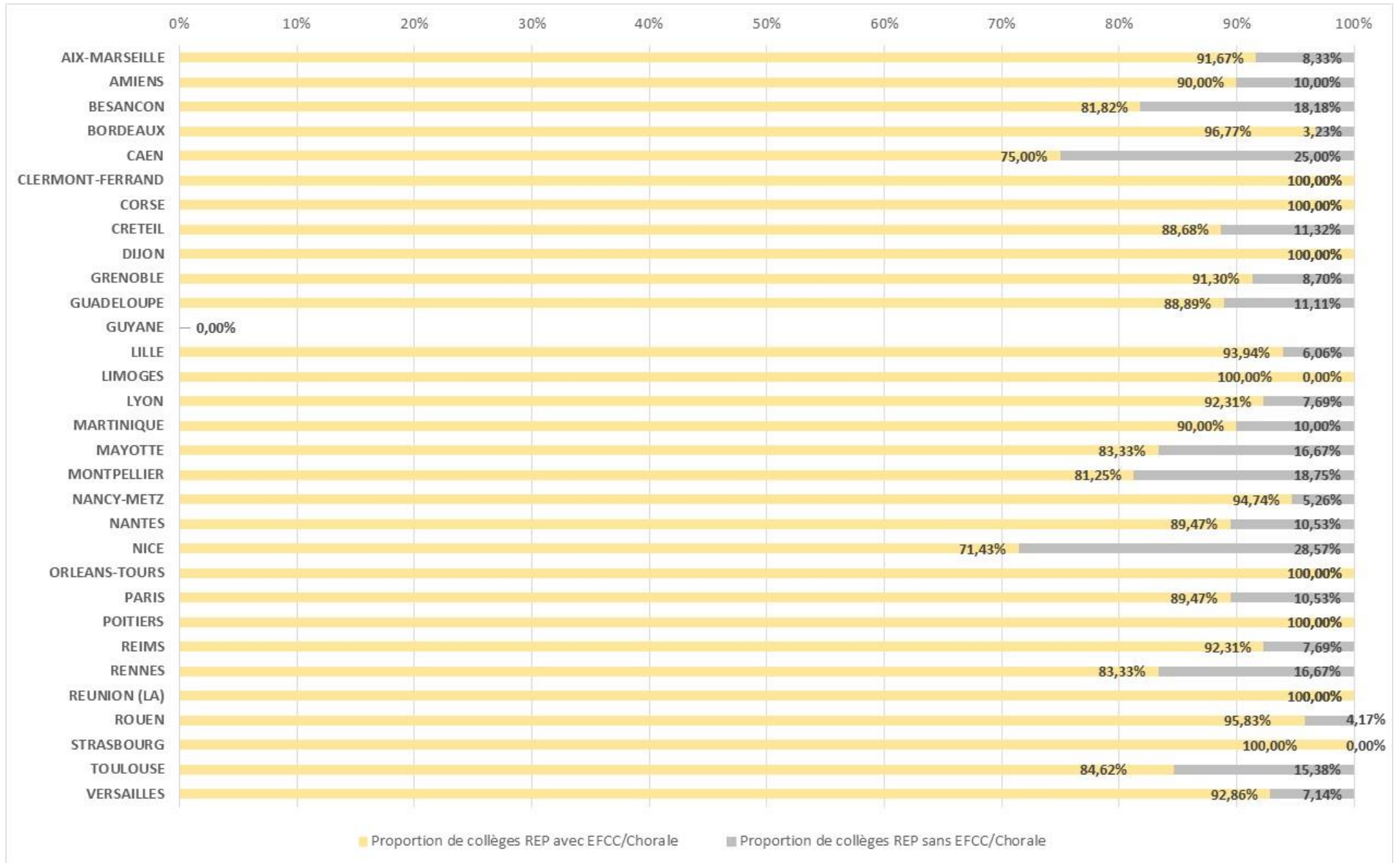
### 3.3. EFCC ou « chorale » dans les collèges privés

Parmi les collèges privés sous contrat ayant répondu à l'enquête, **856 établissements disposent d'une chorale**, qu'elle soit ou non organisée en EFCC (**85,26% avec chorale/EFCC & 14,74% sans chorale/EFCC**). Les proportions par académies des collèges privés sous contrat disposant d'un EFCC/chorale sont les suivantes :

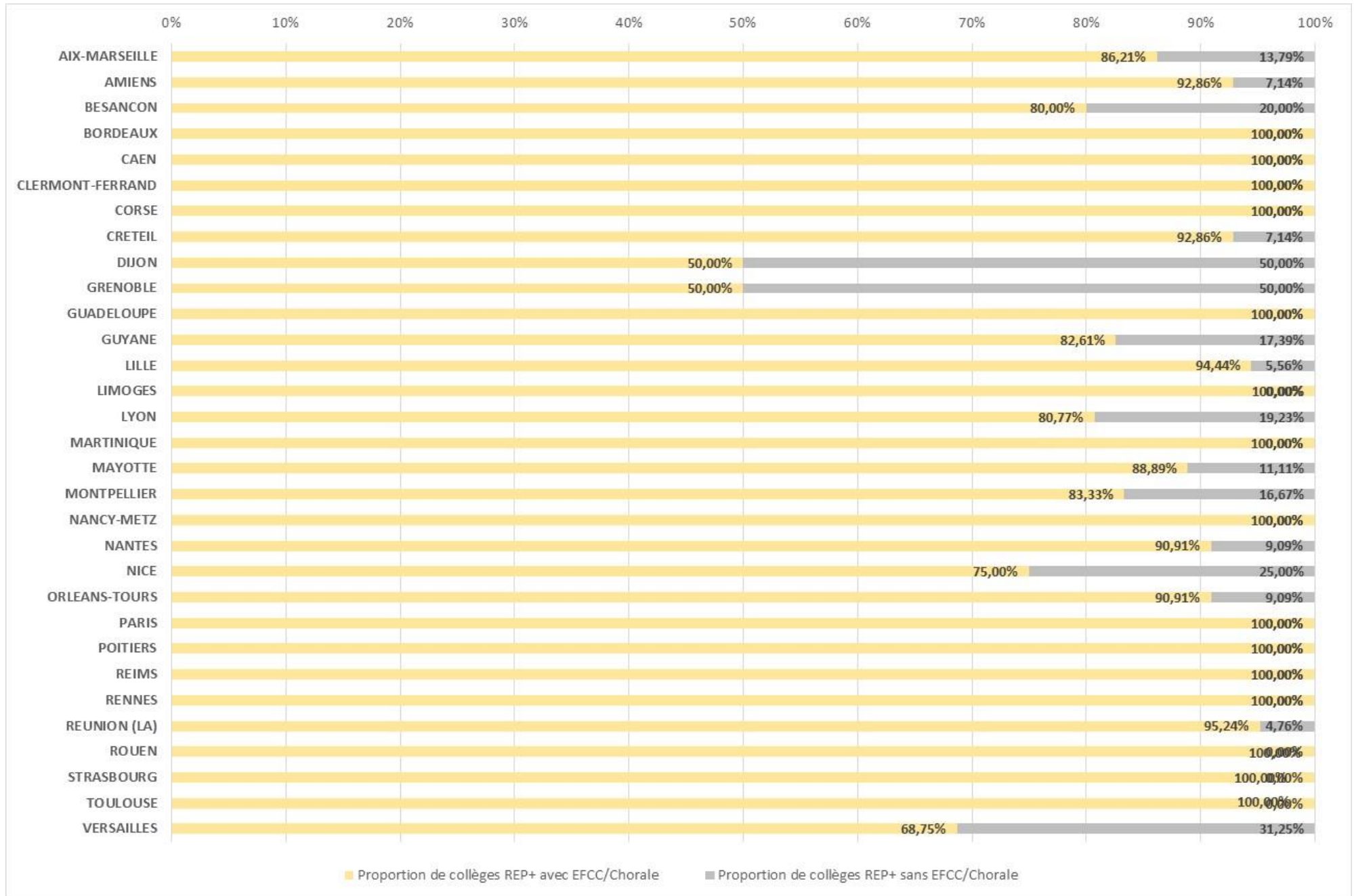


### 3.4. EFCC/chorale et éducation prioritaire

Parmi les collèges classés **REP**, la plupart proposent un EFCC/chorale (**91,81%**). Les proportions académiques sont les suivantes :

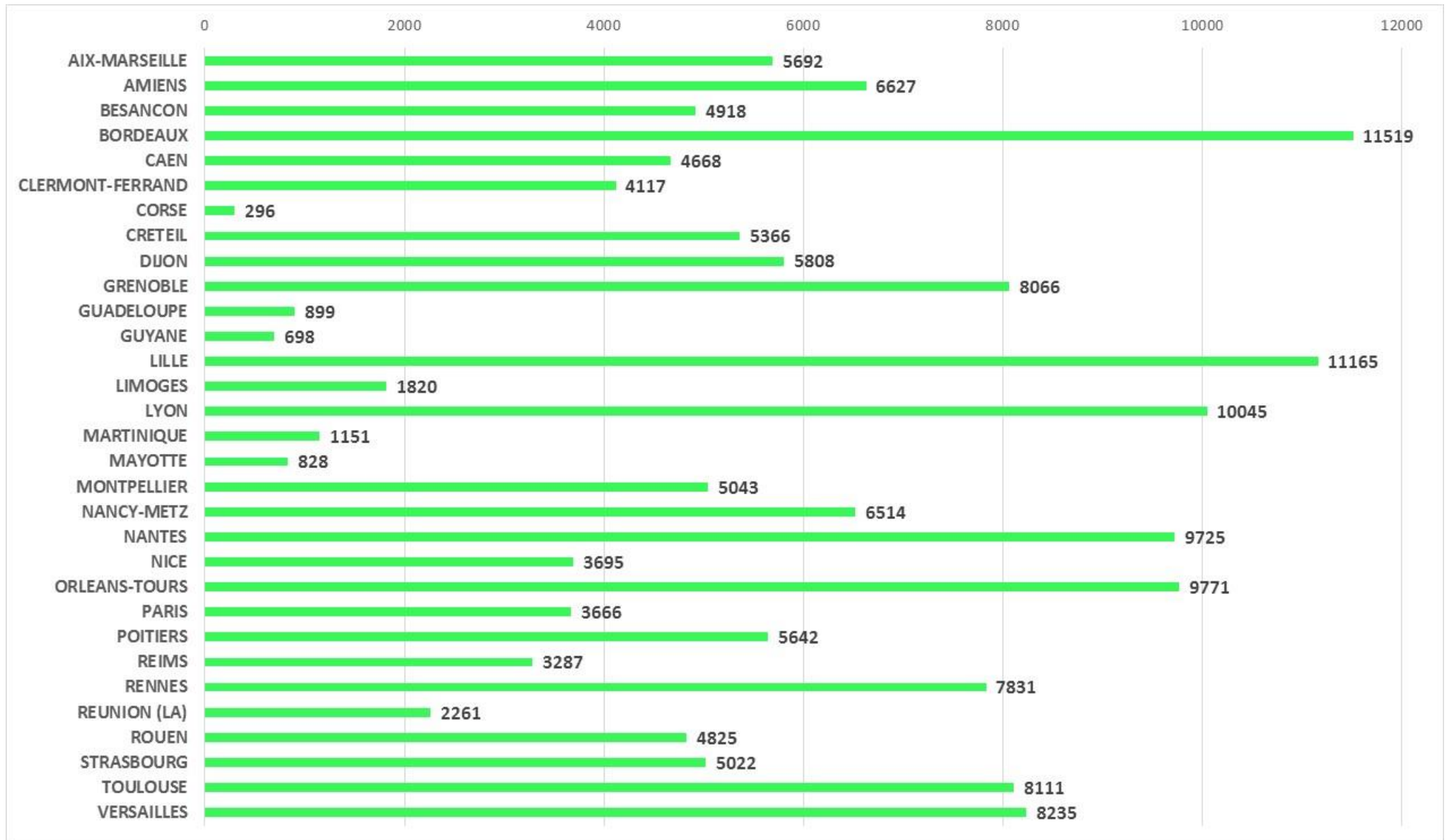


Parmi les collèges classés **REP+**, une forte majorité propose un EFCC/chorale (**89,64%**). Les proportions académiques sont les suivantes :

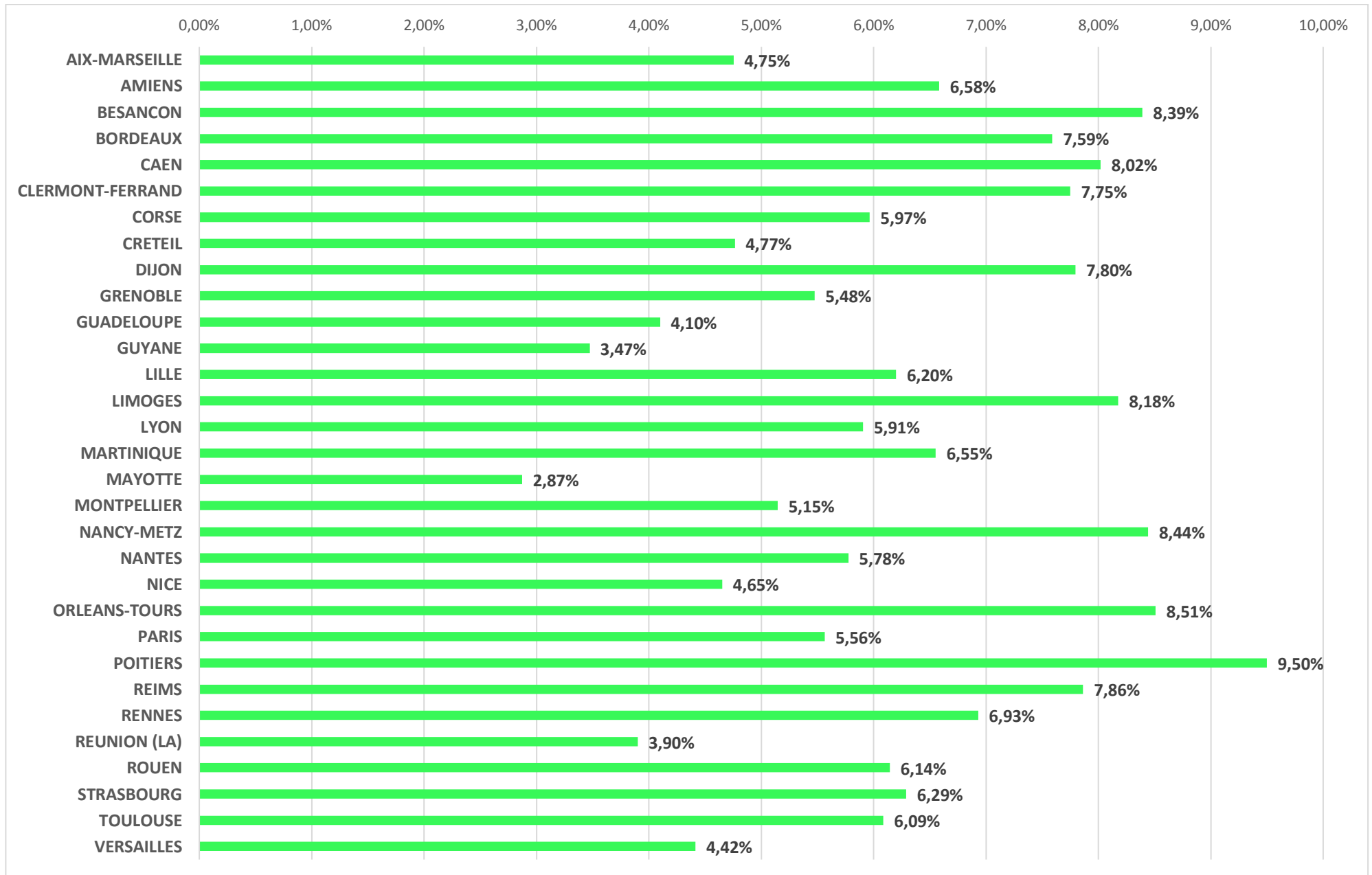


### 3.5. Elèves choristes

Parmi la population scolarisée dans les collèges ayant répondu à l'enquête, **167 311 élèves chantent chaque semaine dans le cadre d'un EFCC / d'une chorale, soit 6,21% du total des élèves scolarisés dans ces collèges**. En données absolues la répartition par académie est la suivante :

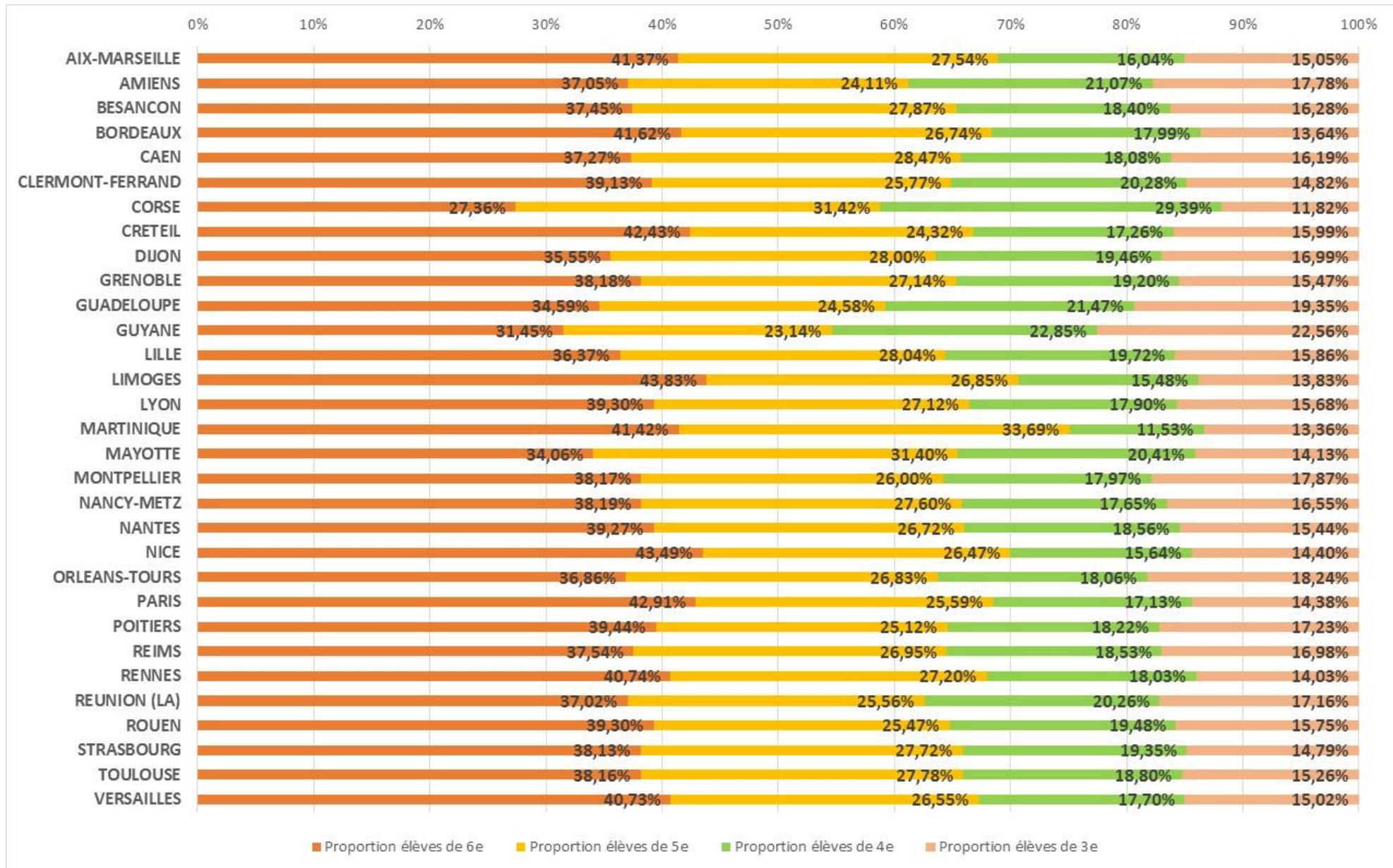


Rapportée au nombre d'élèves scolarisés au sein des collèges ayant répondu à l'enquête, les **proportions d'élèves choristes par académie** sont les suivantes :



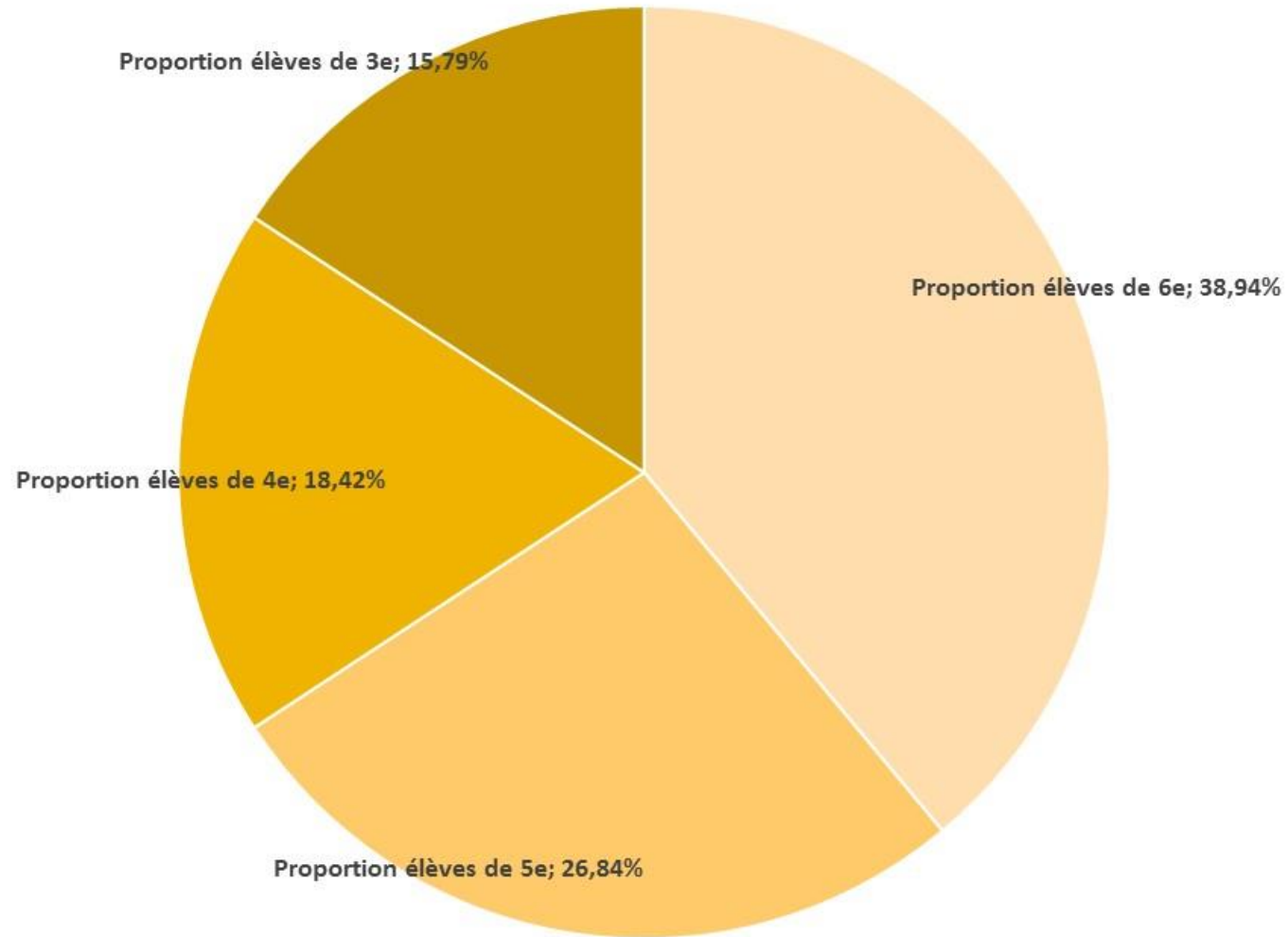
### 3.6. Choristes et niveaux scolaires

La répartition des élèves choristes entre les différents niveaux scolaires est sensiblement équivalente dans toutes les académies, les effectifs tendant à s'amenuiser au fil des quatre années de scolarité :



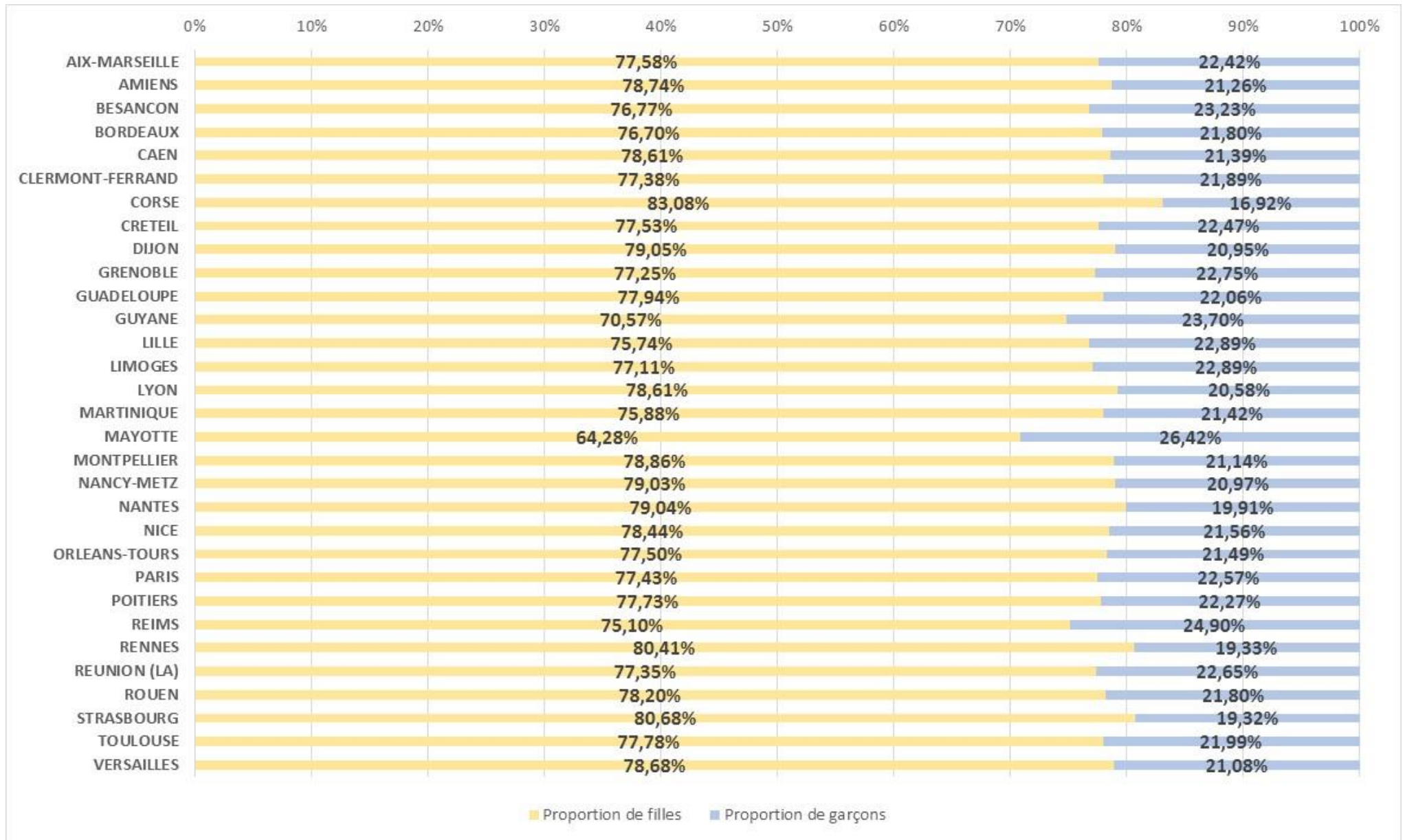


Sur l'ensemble des académies, les proportions sont les suivantes :



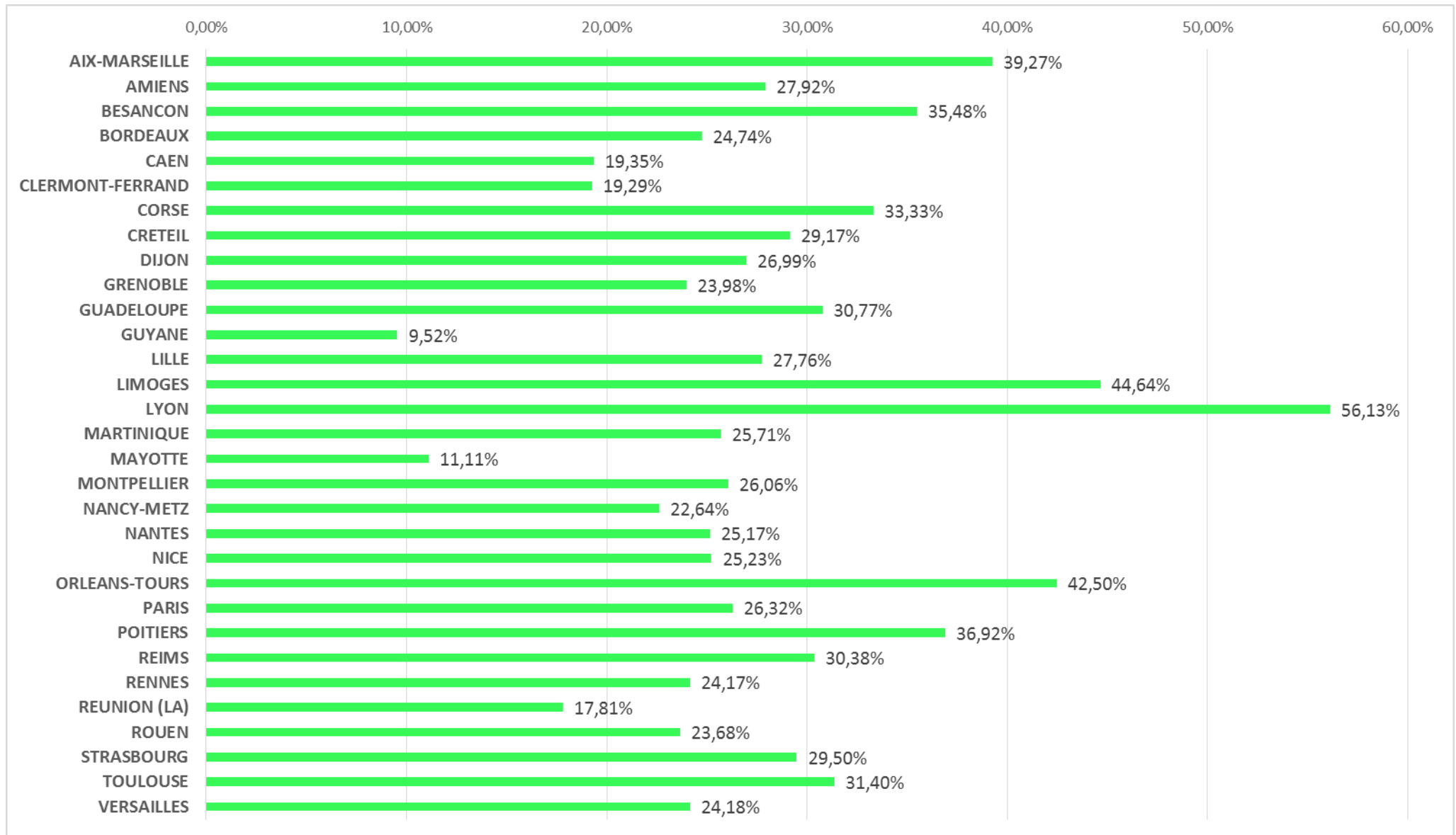
### 3.7. Choristes filles et choristes garçons

Sur l'ensemble des académies, l'EFCC/chorale accueillent **77,89% de filles et 21,61% de garçons**. Dans toutes les académies, la proportion de filles et de garçons est sensiblement équivalente :



### 3.8. Prise en compte de l'EFCC dans l'évaluation des apprentissages des élèves

Au plan national, **27,38%** des collèges proposant un EFCC s'attachent à le faire **figurer comme un des éléments d'évaluation** au sein d'un bulletin périodique d'évaluation des apprentissages. Mais une large majorité, 72,62% des collèges, ne le fait pas. Les proportions académiques sont les suivantes :



### 3.9. Proportion de collèges où des élèves souhaitent obtenir des points supplémentaires au DNB

Le suivi de l'EFCC permet aux élèves qui le souhaitent d'obtenir des **points supplémentaires en vue de l'obtention du DNB**. **1 826 collèges (39,62%) sont cette année dans ce cas**. Les proportions académiques de collèges dans ce cas sont les suivantes :



13 501 élèves choristes de 3<sup>e</sup> soit 51,11% des élèves choristes de ce niveau visent à obtenir des points supplémentaires au DNB. Les proportions académiques sont les suivantes :

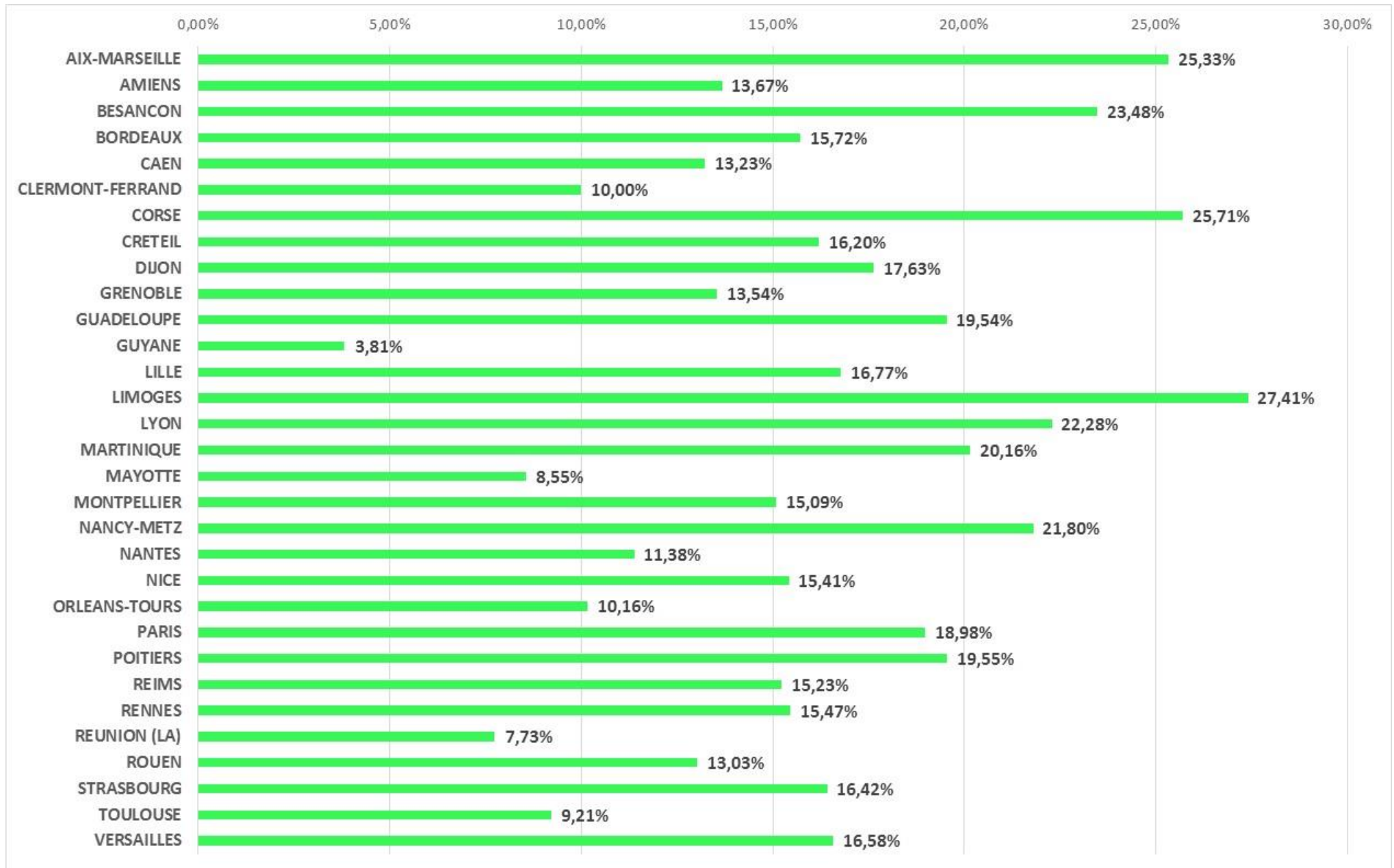


### 3.10. Proportion de collèges où des élèves souhaitent présenter le projet de la chorale au titre de l'épreuve orale du DNB

La participation à la chorale (EFCC ou non) permet aux élèves qui le souhaitent de présenter son projet au titre de l'épreuve orale du DNB. **22,52% des collèges proposant un EFCC ou une chorale accueillent des élèves de 3<sup>e</sup> dans cette situation.** Les proportions académiques sont les suivantes :

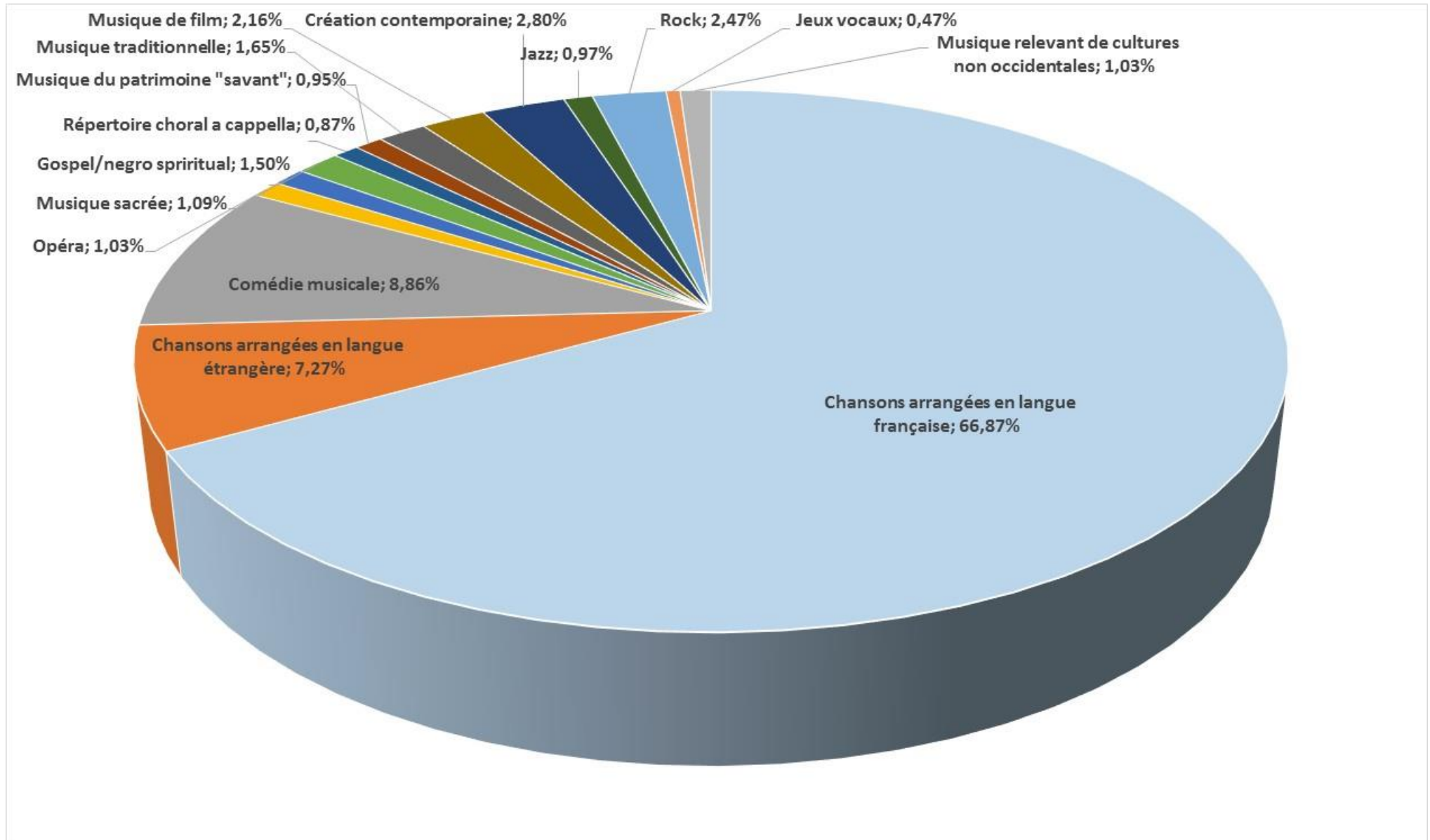


Parmi les élèves de 3<sup>e</sup> suivant un EFCC ou participant à la chorale, **15,83% d'entre eux souhaitent s'appuyer sur le projet de la chorale pour présenter l'oral du DNB, soit 4 183 élèves**. Les proportions académiques d'élèves ayant un tel projet parmi les élèves de 3<sup>e</sup> choristes sont les suivantes :



### 3.11. Répertoires

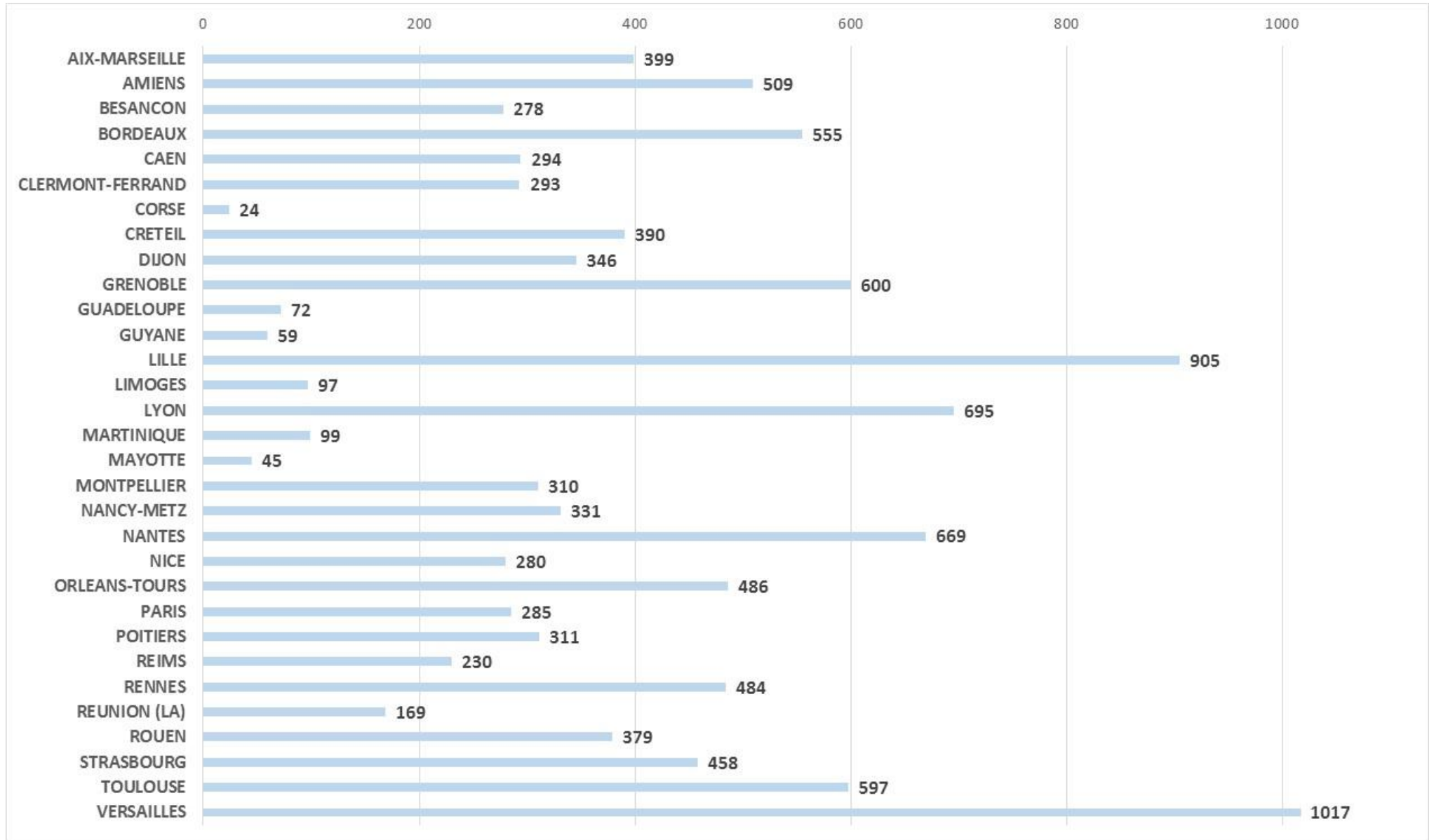
Pour cette question, les répondants pouvaient choisir de un à trois types de répertoires. Il apparaît ainsi que les répertoires travaillés par les chorales incluent très majoritairement de la **chanson arrangée en langue française** même si d'autres styles peuvent être travaillés parallèlement.



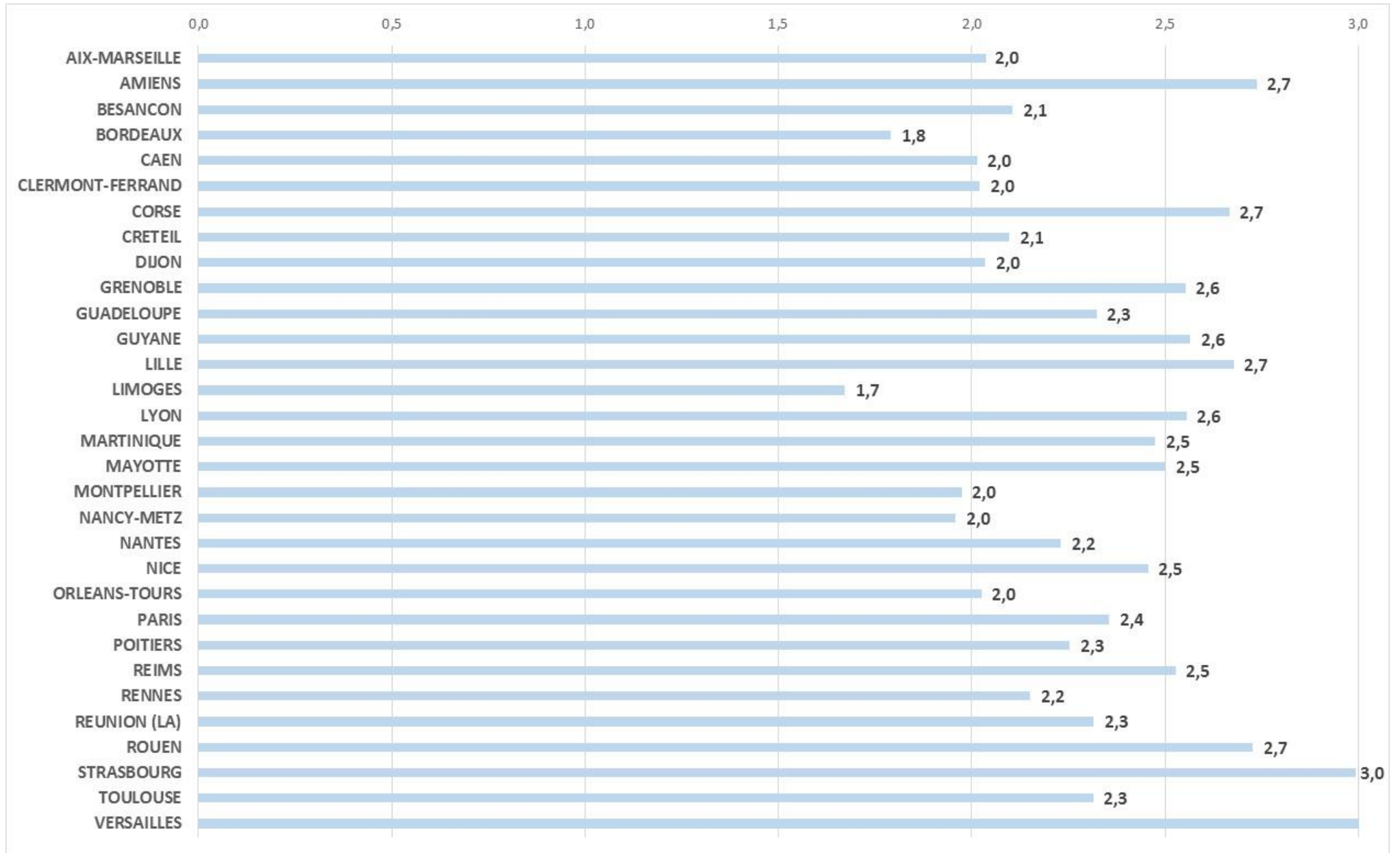


### 3.12. Concerts

Les chorales scolaires se produisent à de nombreuses reprises durant l'année scolaire. **On dénombre ainsi 11 666 concerts donnés ou prévus durant l'année scolaire.** En données absolues par académies, la répartition est la suivante :

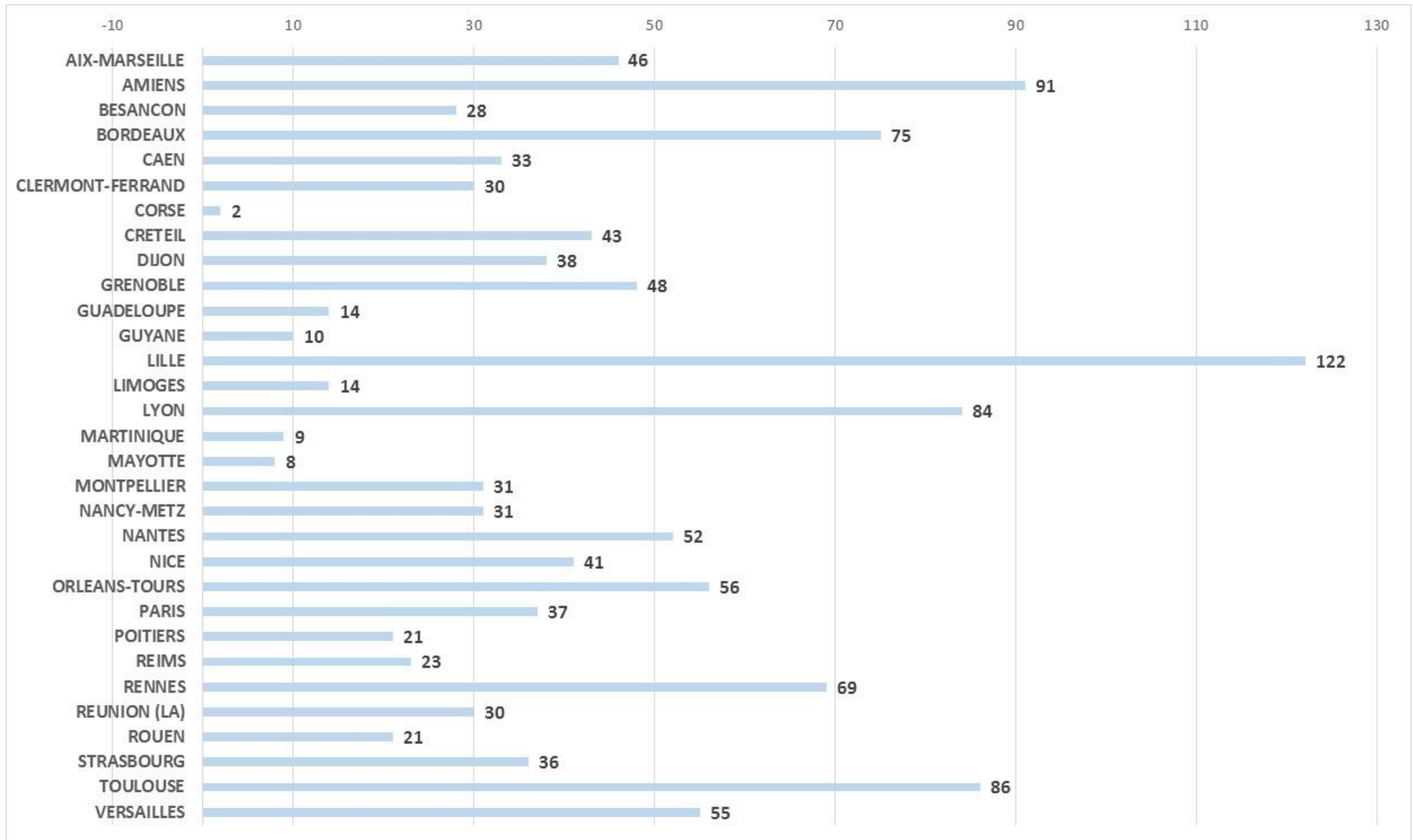


Soit un **nombre moyen de concerts par chorale de 2,4**. Les moyennes académiques sont les suivantes :



### 3.13. Commémorations et cérémonies

Parmi les collèges ayant répondu à l'enquête, **1 228 chorales** déclarent contribuer à une ou plusieurs commémorations durant l'année scolaire. La répartition académique des collèges concernés est la suivante :

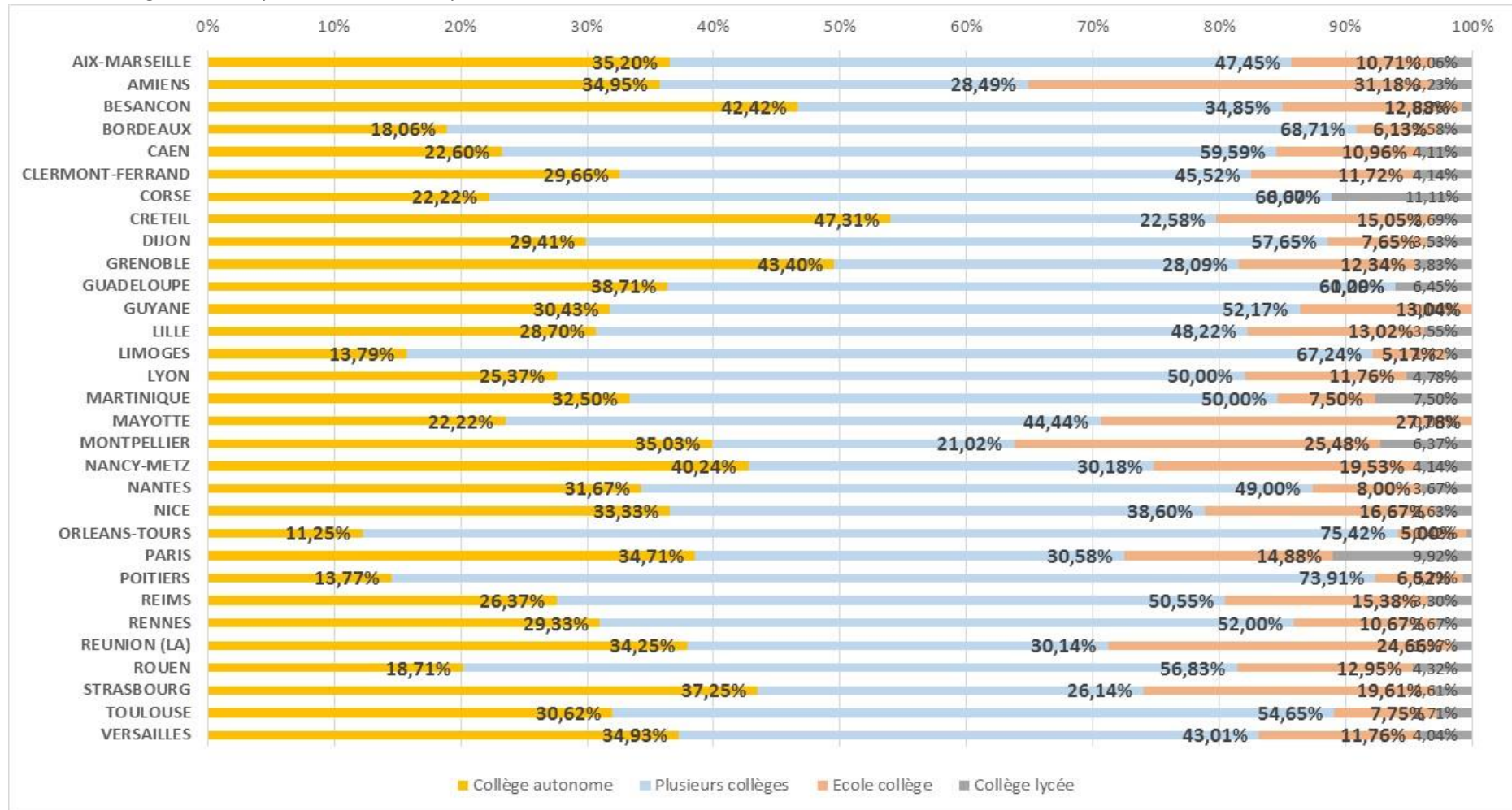


### 3.14. Projet chorale en partenariat scolaire

Nombreuses sont les chorales de collège menant des **projets en association avec des écoles ou d'autres établissements** (collèges et lycées).

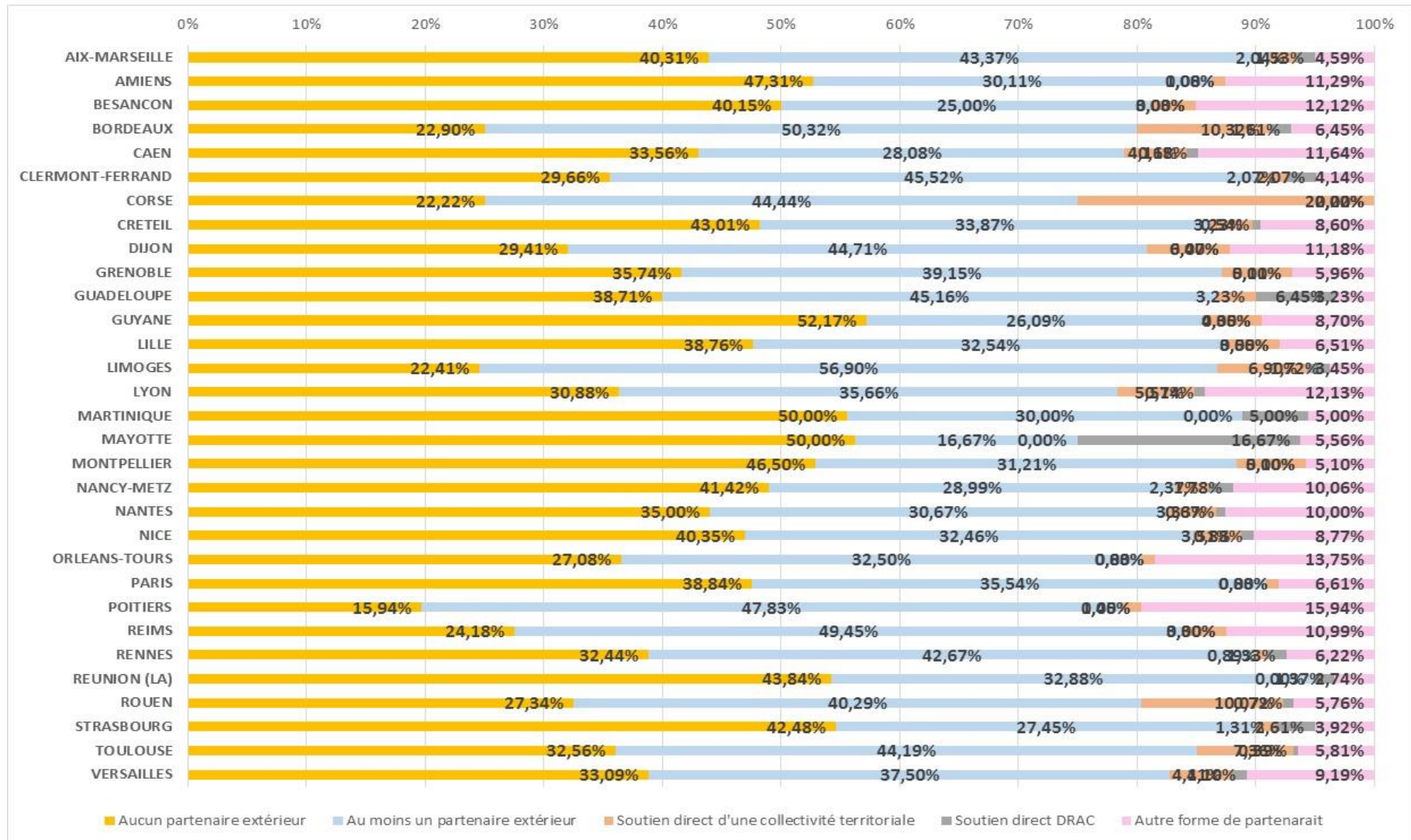
- 2 324 travaillent avec un ou plusieurs autres collèges. (47%)
- 619 travaillent avec un ou plusieurs écoles. (12,52%)
- 168 travaillent avec un lycée. (3,40%)
- 1 490 travaillent en autonomie (30,13%)

Selon ces catégories les répartitions académiques sont les suivantes :



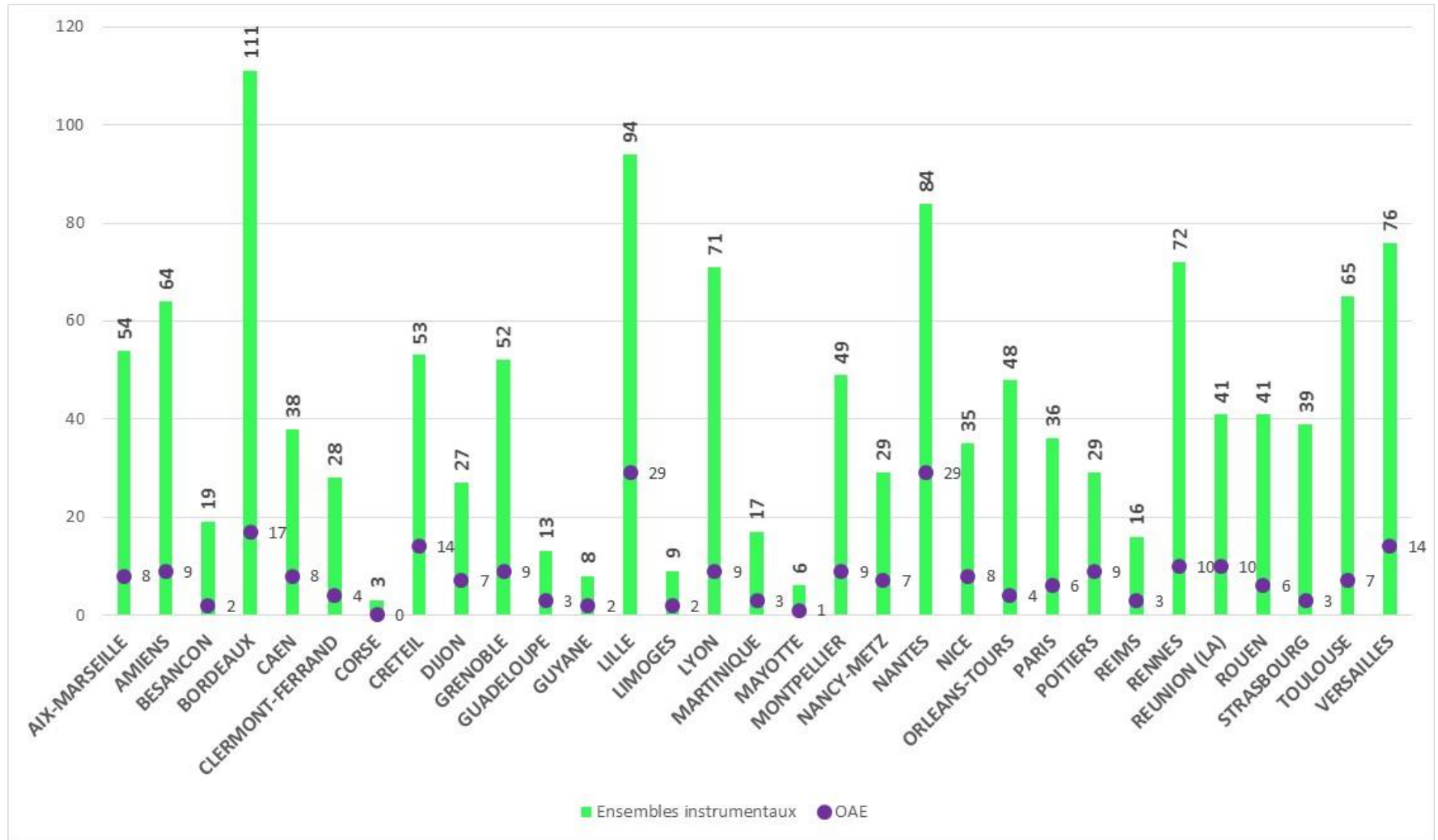
### 3.15. Partenariat extérieur en soutien/accompagnement du projet de chorale

Les chorales s'associent fréquemment avec des partenaires extérieurs afin de mener à bien des projets ambitieux. Ces soutiens peuvent être apportés par une collectivité territoriale, une institution culturelle (artistes professionnels), par la DRAC. Parmi les collèges ayant répondu à l'enquête, 1840 (37,21%) profitent d'un partenariat extérieur avec au moins une institution culturelle, 198 (4,00%) profitent d'un soutien direct d'une collectivité et 42 (0,85%) d'un soutien direct de la DRAC. 409 collèges font état d'un autre partenariat et 2 324 (34,62%) disent fonctionner en complète autonomie budgétaire et artistique. Les proportions académiques de ces situations sont les suivantes :



### 3.16. Ensembles instrumentaux et « orchestres à l'école » (OAE)

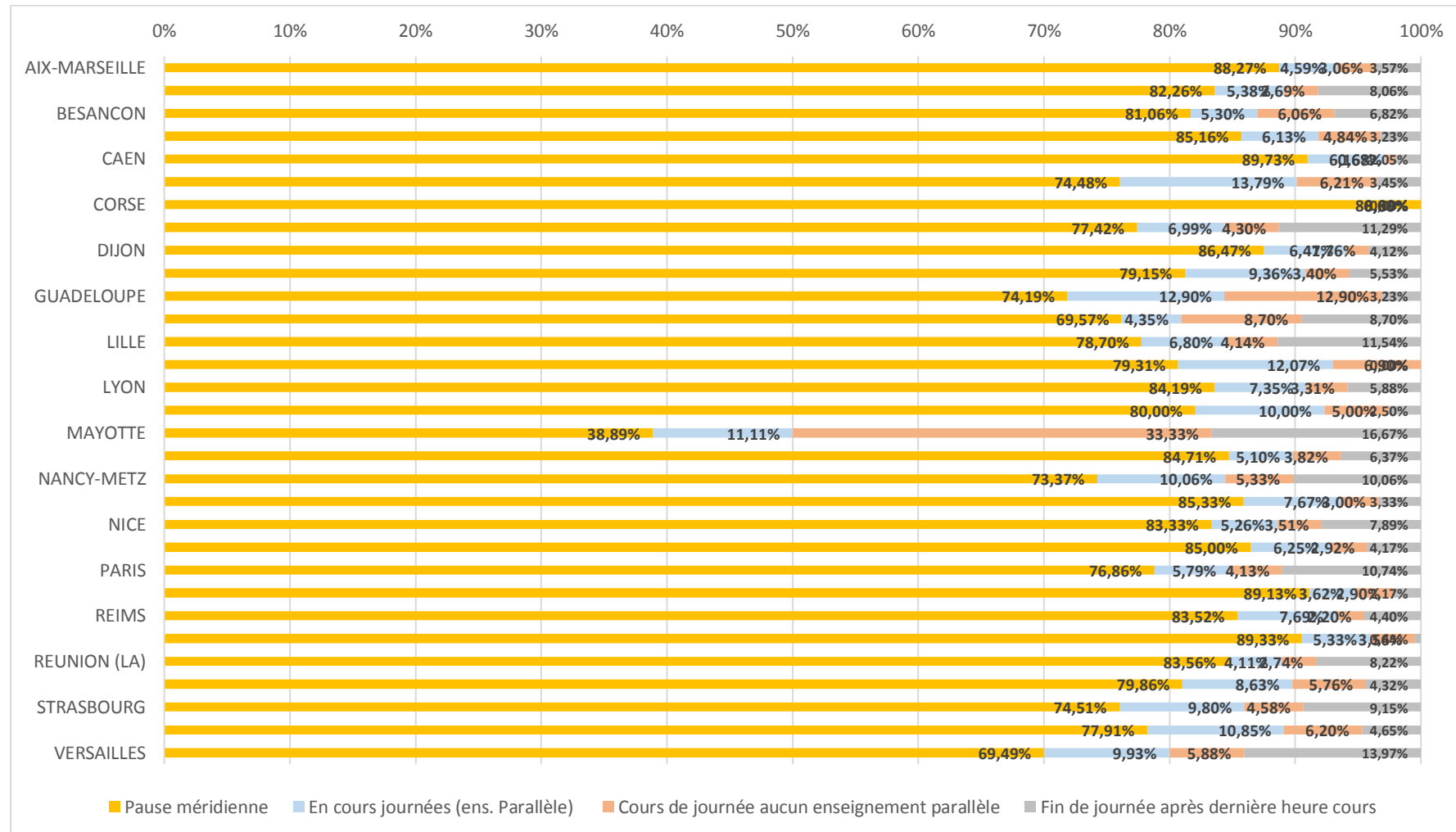
En parallèle de l'EFCC ou de la chorale, **1 327 collèges (26,84% des collèges avec chorale) disposent d'un ensemble instrumental**, 252 d'entre eux (18,99%) les présentant comme relevant d'un dispositif OAE.



### 3.17. Organisation hebdomadaire de l'EFCC

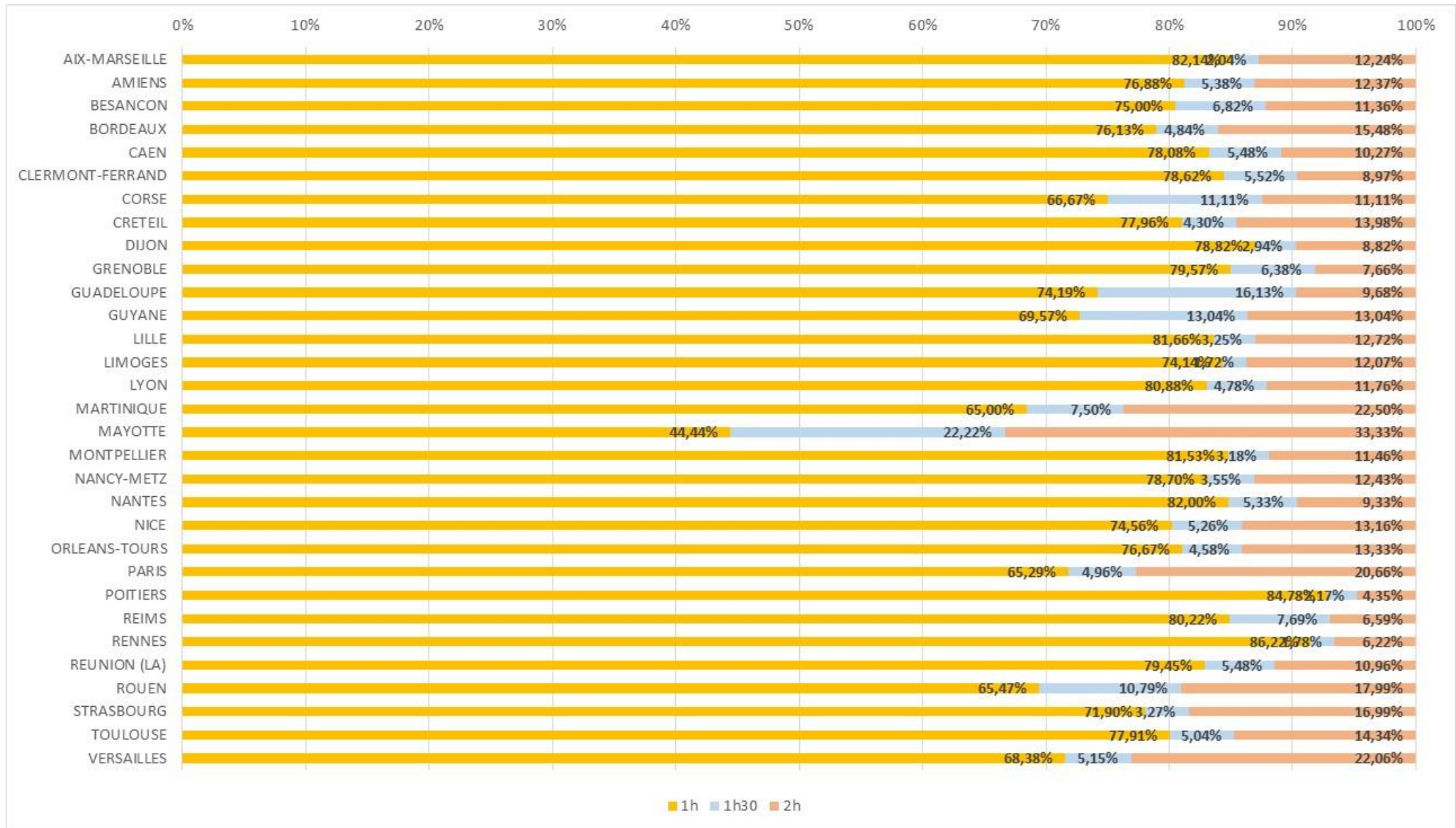
L'EFCC réunit des élèves de tous les niveaux et souvent de toutes les classes. Le placement opportun de son temps de travail hebdomadaire est déterminant pour permettre aux élèves d'y participer. **La pause méridienne est la plage la plus fréquemment mobilisée** (4 021 collèges ; 81,31%). Certains collèges s'organisent en plaçant la répétition hebdomadaire en parallèle d'heures de cours (366 collèges ; 7,40%) ce qui empêche certains élèves d'y assister. Mais 207 collèges (4,19%) réussissent à placer la répétition en dehors de la pause méridienne et sans autre cours en parallèle. Enfin, 305 collèges (6,17%) situent le temps de chorale en fin de journée après l'ensemble des autres enseignements.

Les proportions académiques de ces diverses organisations est la suivante :



### 3.18. Durée répétition hebdomadaire

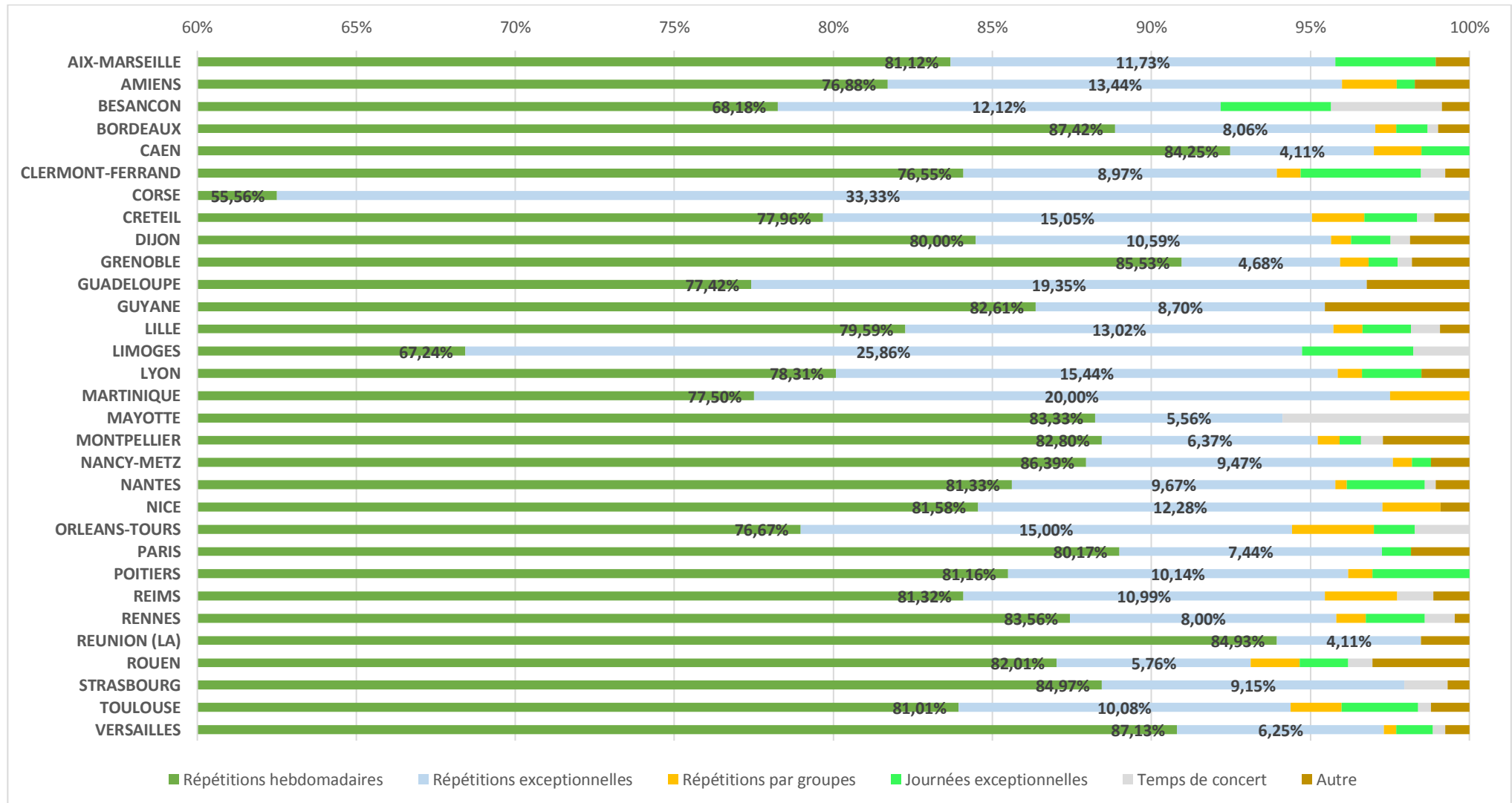
La qualité de l'EFCC mis en œuvre repose sur la régularité d'un travail hebdomadaire. Cependant, la réglementation prévoyant 72 heures/année, les professeurs, lorsqu'ils disposent des moyens nécessaires, peuvent organiser ce temps hebdomadaire différemment. Si **3 836 collègues (68,38%) privilégient l'heure de répétition hebdomadaire**, 238 (4,81%) étendent ce moment à une plage de 1h30 et 622 (12,58%) vont jusqu'à 2 h. La ventilation académique de ces différentes organisations est la suivante :





### 3.20. Utilisation des 36 heures annualisées

Pour les collèges dans lesquels l'horaire réglementaire de l'EFCC est effectivement disponible (cf. infra), parmi les 72 heures année allouées à l'EFCC, la moitié d'entre elles peuvent être utilisées selon divers besoins tout au long de l'année (cf. *Vadémécum La chorale à l'école, au collège et au lycée*, P.22). Si **une grande majorité de collèges (4 014 ; 81,17%) répartit cette enveloppe sur l'ensemble des semaines de répétition**, certains (510 collèges ; 10,21%) la consacrent à des répétitions exceptionnelles, d'autres, plus marginalement, à des répétitions par groupes (43 collèges ; 0,87%) ou encore à des journées exceptionnelles de travail (72 collèges ; 1,46%). Fait remarquable, ils ne sont que 28 collèges (0,57%) à décompter le temps de concert et de général de ces 36 heures annualisées. La répartition académique de ces diverses utilisations est la suivante :



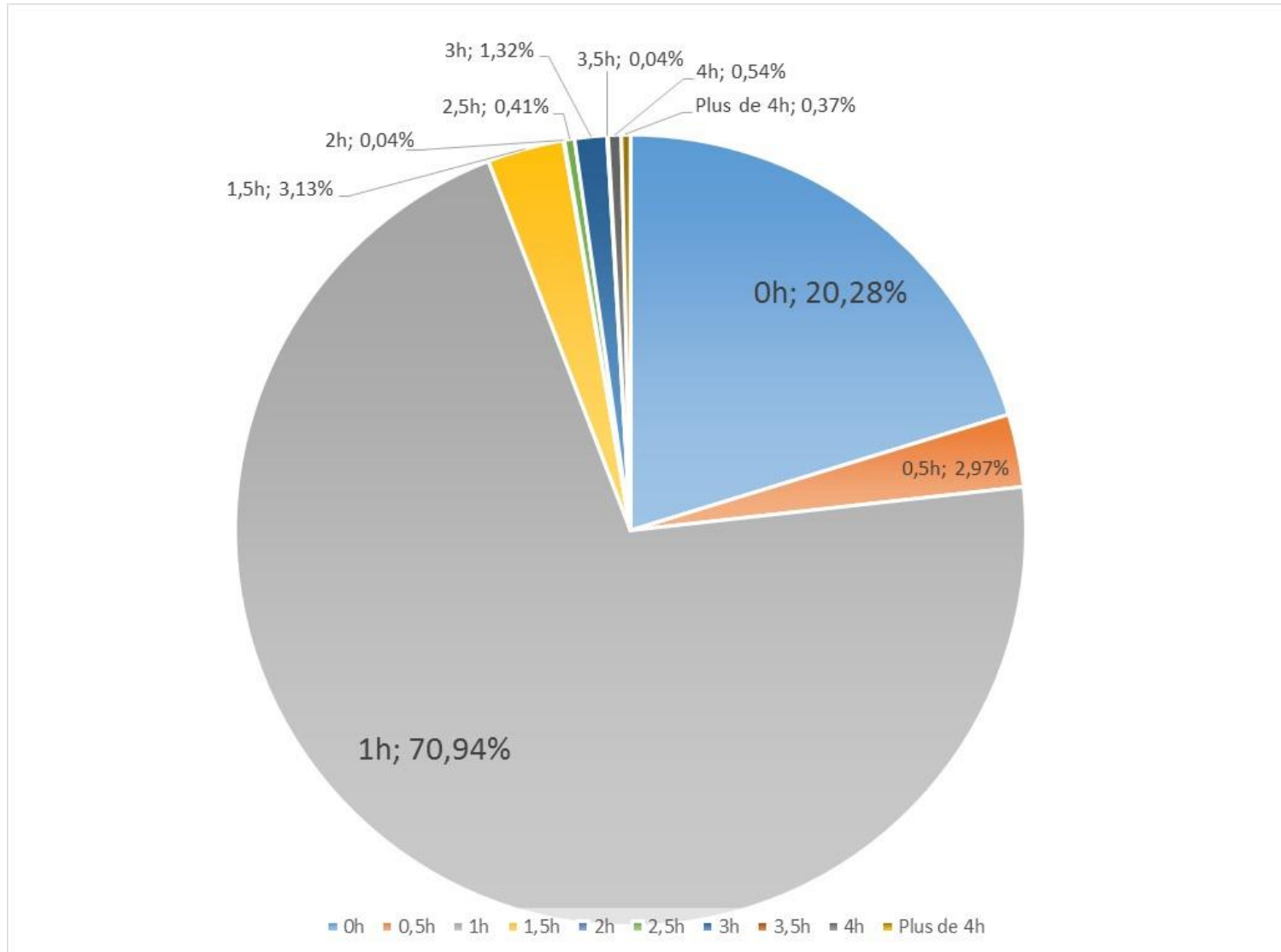
### 3.21. Réalité des 72 heures prévues par la réglementation

Parmi les répondants à cette question, ce ne sont que **59,23%** des collègues (2 730) qui mobilisent effectivement les 72 heures élèves prévues par la réglementation de l'EFCC. Il est remarquable de noter que 15,03% des professeurs interrogés sont incapables de répondre à cette question montrant ainsi que le financement de cet enseignement repose encore fréquemment sur des montages de moyens complexes et peu lisibles par les professeurs.



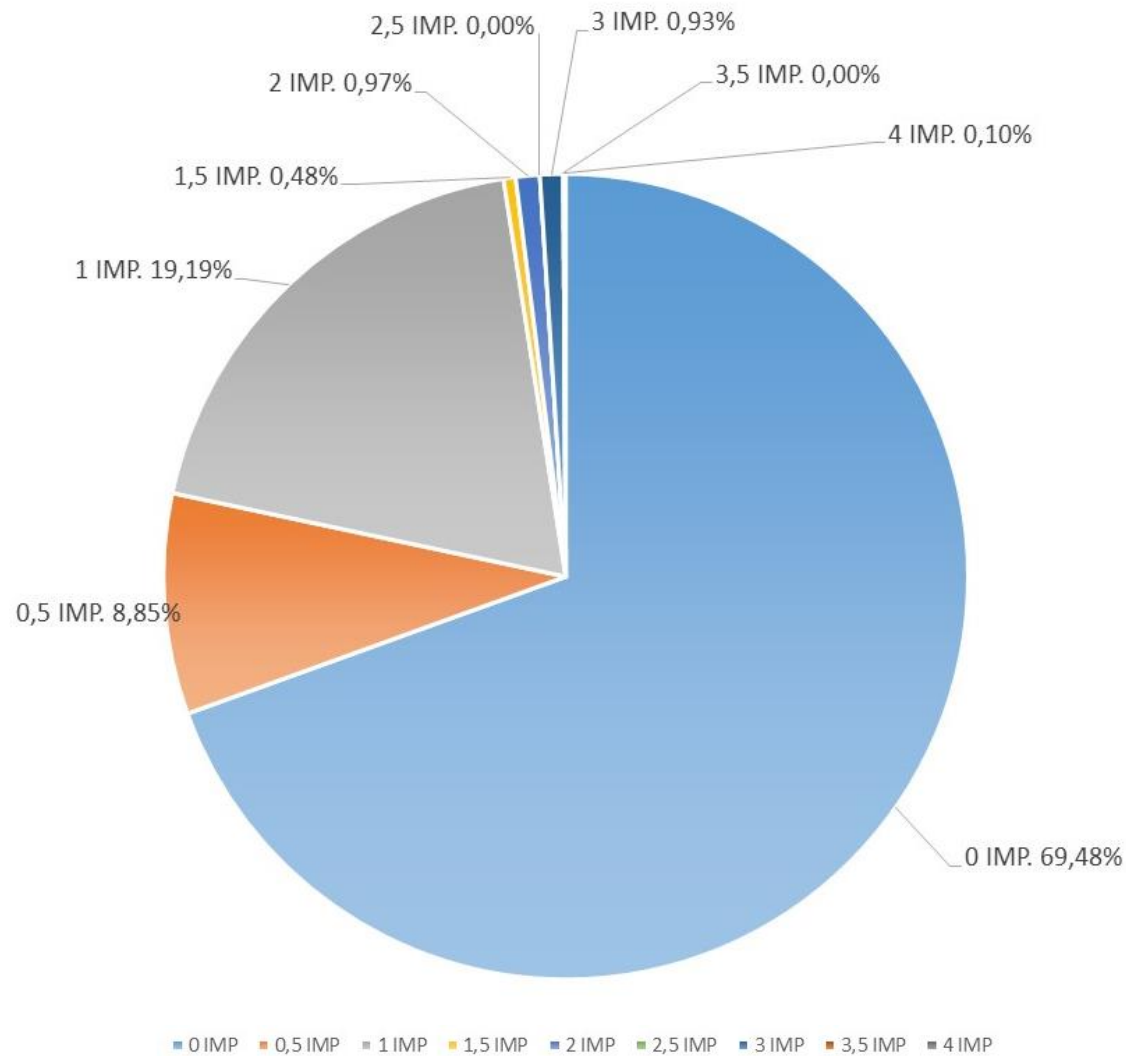
### 3.22. Proportion de l'horaire EFCC parmi les heures de service des professeurs

Qu'ils soient agrégés ou certifiés, les professeurs **déclarent très majoritairement (70,94%) disposer d'une seule heure pour l'EFCC au sein de leur service hebdomadaire**. Mais ils sont également **20,28%** à ne déclarer aucune heure incluse dans leur service.



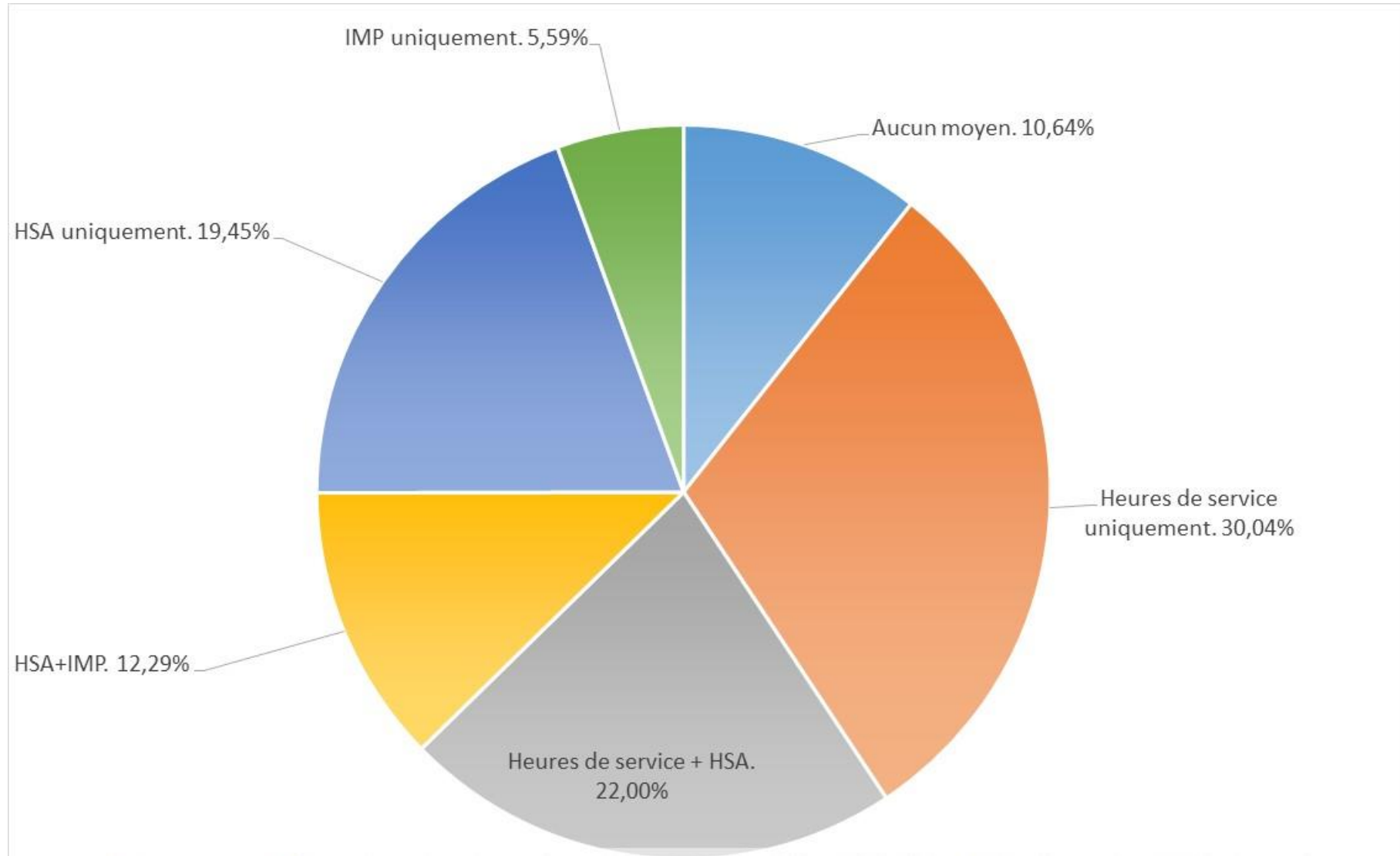
### 3.23. IMP mobilisées pour la rémunération des professeurs

Alors que ce n'est pas la fonction d'une indemnité pour mission particulière, **de nombreux établissements y font appel pour rémunérer les professeurs** en considérant qu'une IMP taux 3 équivaut à une HSA. Si, parmi les 3 106 collègues ayant répondu à cette question, 69,48% (2 158) ne mobilisent aucune IMP, tous les autres utilisent ces moyens dans des proportions variables.



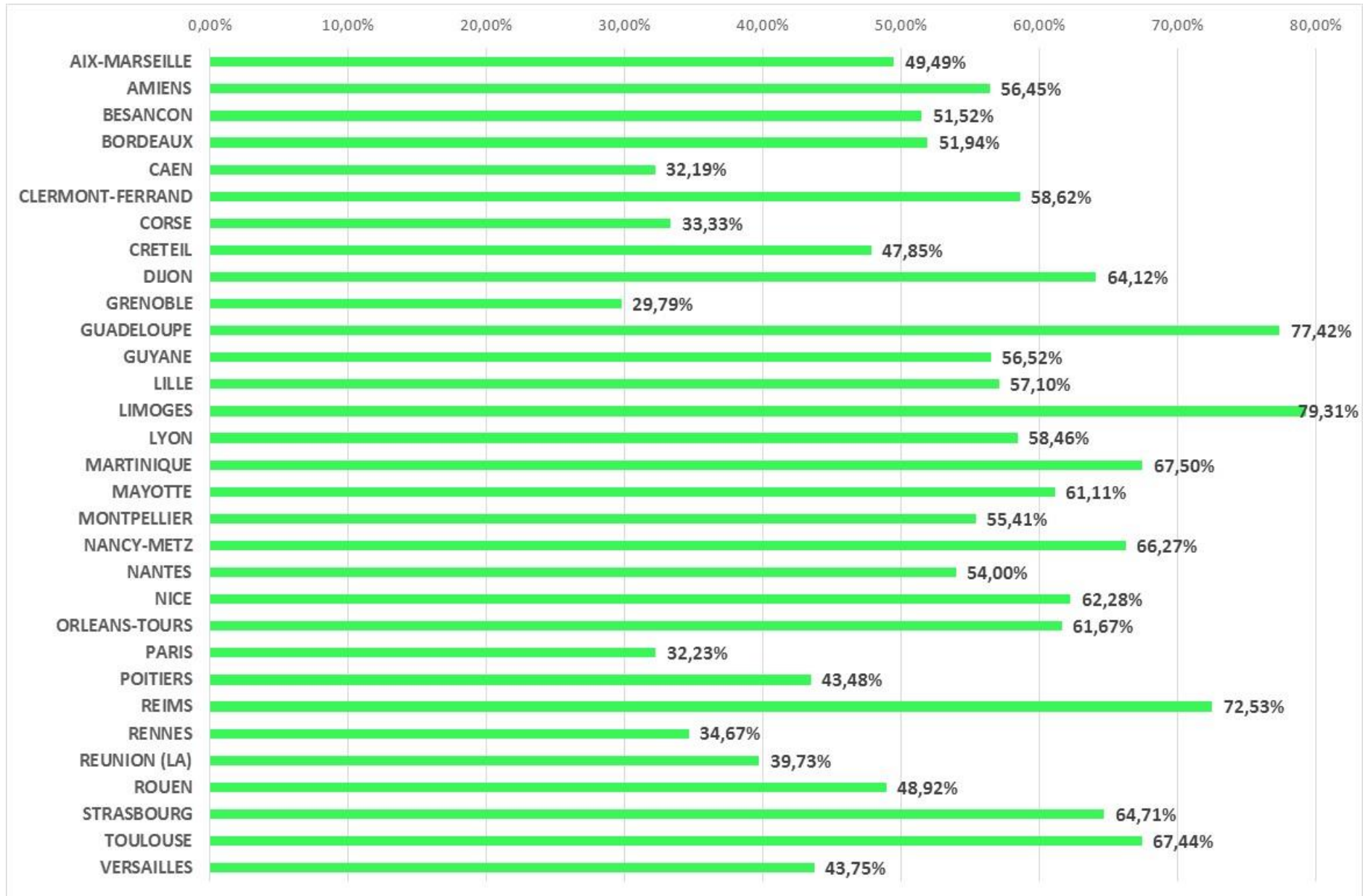
### 3.24. Ensemble des moyens

Au terme de l'interrogation sur les moyens alloués à l'EFCC, l'enquête demandait quelle était, parmi le choix de possibilités proposées, la nature des moyens globaux mobilisés pour rémunérer l'EFCC. Parmi les 4 078 collègues ayant répondu à cette question, **les situations sont très diverses**. Il est à noter que **le bénévolat reste une réalité dans une proportion importante**.



### 3.26. Rentrée en musique

2 619 collèves ayant répondu à l'enquête (52,96%) déclarent avoir mené une action particulière mobilisant notamment la chorale du collège lors de la Rentrée en musique le 4 septembre dernier. Les proportions académiques sont les suivantes :



**Annexe : questionnaire adressé aux collèves**

Collèves - Enquête nationale sur l'enseignement facultatif de chant choral

[https://ppe.ori.on.education.fr/services\\_men//itw/answer/MeBcRxosk...](https://ppe.ori.on.education.fr/services_men//itw/answer/MeBcRxosk...)**Collèves - Enquête nationale sur l'enseignement facultatif de chant choral**
 MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE ET  
DE LA JEUNESSE

Ce questionnaire comporte douze sections, certaines ne comportant qu'une seule question. Pour le compléter en quelques minutes, munissez-vous :

- De l'UAI de votre établissement
- Du nombre d'élèves inscrits à la chorale en 2018-2019
- De leur répartition par niveau d'enseignement
- De la répartition globale entre filles et garçons

Q1

Adresse électronique

P1

**Identification du collève**

Q2

Académie de votre collève ?

*Choisissez dans la liste déroulante*

- AIX-MARSEILLE
- AMIENS
- BESANCON
- BORDEAUX
- CAEN
- CLERMONT-FERRAND
- CORSE
- CRETEIL
- DIJON
- GRENOBLE
- GUADELOUPE
- GUYANE
- LILLE
- LIMOGES
- LYON
- MARTINIQUE
- MONTPELLIER
- NANCY-METZ
- NANTES
- NICE
- ORLEANS-TOURS
- PARIS
- POITIERS
- REIMS

Q3

Département de votre collève ?

*Choisissez dans la liste déroulante*

- 1 - Ain
- 2 - Aisne
- 3 - Allier
- 4 - Alpes-de-Haute-Provence
- 5 - Hautes-Alpes
- 6 - Alpes-Maritimes
- 7 - Ardèche
- 8 - Ardennes
- 9 - Ariège
- 10 - Aube
- 11 - Aude
- 12 - Aveyron
- 13 - Bouches-du-Rhône
- 14 - Calvados
- 15 - Cantal
- 16 - Charente
- 17 - Charente-Maritime
- 18 - Cher
- 19 - Corrèze
- 2A - Corse-du-Sud
- 2B - Haute-Corse
- 21 - Côte-d'Or
- 22 - Côtes-d'Armor

Commune d'implantation de votre collève ?

- RENNES
- REUNION (LA)
- ROUEN
- STRASBOURG
- TOULOUSE
- VERSAILLES
- MAYOTTE
- NELLE-CALEDONIE
- POLYNESIE FRANCAISE
- WALLIS ET FUTUNA
- 23 - Creuse
- 24 - Dordogne
- 25 - Doubs
- 26 - Drôme
- 27 - Eure
- 28 - Eure-et-Loir
- 29 - Finistère
- 30 - Gard
- 31 - Haute-Garonne
- 32 - Gers
- 33 - Gironde
- 34 - Hérault
- 35 - Ille-et-Vilaine
- 36 - Indre
- 37 - Indre-et-Loire
- 38 - Isère
- 39 - Jura
- 40 - Landes
- 41 - Loir-et-Cher
- 42 - Loire
- 43 - Haute-Loire
- 44 - Loire-Atlantique
- 45 - Loiret
- 46 - Lot
- 47 - Lot-et-Garonne
- 48 - Lozère
- 49 - Maine-et-Loire
- 50 - Manche
- 51 - Marne
- 52 - Haute-Marne
- 53 - Mayenne
- 54 - Meurthe-et-Moselle
- 55 - Meuse
- 56 - Morbihan
- 57 - Moselle
- 58 - Nièvre
- 59 - Nord
- 60 - Oise
- 61 - Orne
- 62 - Pas-de-Calais
- 63 - Puy-de-Dôme
- 64 - Pyrénées-Atlantiques
- 65 - Hautes-Pyrénées
- 66 - Pyrénées-Orientales
- 67 - Bas-Rhin
- 68 - Haut-Rhin
- 69 - Rhône
- 70 - Haute-Saône
- 71 - Saône-et-Loire
- 72 - Sarthe
- 73 - Savoie
- 74 - Haute-Savoie
- 75 - Paris
- 76 - Seine-Maritime
- 77 - Seine-et-Marne
- 78 - Yvelines
- 79 - Deux-Sèvres
- 80 - Somme
- 81 - Tarn



- 82 - Tarn-et-Garonne
- 83 - Var
- 84 - Vaucluse
- 85 - Vendée
- 86 - Vienne
- 87 - Haute-Vienne
- 88 - Vosges
- 89 - Yonne
- 90 - Territoire de Belfort
- 91 - Essonne
- 92 - Hauts-de-Seine
- 93 - Seine-Saint-Denis
- 94 - Val-de-Marne
- 95 - Val-d'Oise
- 971 - Guadeloupe
- 972 - Martinique
- 973 - Guyane
- 974 - La Réunion
- 976 - Mayotte

**Q5**  **Numéro UAI de votre collège ?**

*Numéro unique d'identification de l'établissement disponible au secrétariat.  
Composé de 7 chiffres et d'une lettre (par exemple 0951099D)*

**Q6**  **Dénomination principale du collège ?**

*indiquez juste le nom du collège et non « collège x », par exemple "MOZART" et non "collège MOZART"*

**Q7**  **Établissement en REP ou REP+**

- NON
- REP
- REP+

**Q8**  **Public ou privé ?**


- PUBLIC
- PRIVE

**Q9**  **Effectif total du collège ? Q10**

 **Nombre de divisions du collège (incluant les éventuelles SEGPA)**

**Q11**  **Collège avec CHAM ?**

- OUI
- NON

**Q12**  **Collège avec "orchestre à l'école" (OAE) ?**

- OUI
- NON

**Q13**  **Collège avec "Maîtrise" ?**

- OUI
- NON

**P2**

### Enseignement facultatif de chant choral

**C1**

**Arrêté du 9 janvier 2018 :**

"Les enseignements facultatifs [au collège] peuvent porter sur :  
[...]

e) un enseignement de chant choral rassemblant des élèves de l'ensemble des niveaux du collège, de 72 heures annuelles, dont au moins une heure hebdomadaire."

**En conséquence, les "chorales" qui existaient les années précédentes ne peuvent que relever de ce nouvel enseignement facultatif cette année scolaire.**

**Q14**  **Votre collège propose-t-il cet enseignement facultatif ?**

- OUI
- NON

**Q15 La chorale est-elle bien présentée (aux élèves, aux parents, à l'équipe éducative) comme le nouvel enseignement facultatif de chant choral (EFCC) ?**

- OUI  
 NON

**P3**

### Effectifs de l'EFCC en 2018-2019

**Q16 Effectif total de l'EFCC 2018-2019**

**Q17 Dont élèves de 6ème ?** **Q18** **Dont élèves de 5ème ?** **Q19** **Dont élèves de 4ème ?** **Q20** **Dont élève: 3ème ?**





**Q21 Dont effectif global filles ?**

**Q22**

**Dont effectif global garçons ?**



**Q23 Dont effectif global élèves CHAM ?**

**P4**

### Répertoires

**Q24 Répertoires prédominants en 2018-2019**

*Afin d'identifier les grandes tendances nationales des répertoires travaillés, nous vous remercions de choisir de une à trois possibilités parmi les catégories proposées ci-dessous. Vous pourrez préciser et affiner votre choix à la rubrique suivante.*

*Cliquez et tirez dans la partie droite de l'écran les catégories retenues et classez les par ordre d'importance de haut en bas.*

Trois réponses maximum.

- Chansons arrangés en langue française
- Chansons arrangées en langue étrangère
- Comédie musicale
- Opéra
- Musique sacrée
- Gospel/negro spriritual
- Répertoire choral a cappella
- Musique du patrimoine "savant"
- Musique traditionnelle
- Musique de film
- Création contemporaine
- Jazz
- Rock
- Jeux vocaux
- Musique relevant de cultures non occidentales

**Q25** Si vous le souhaitez, vous pouvez ci-dessous préciser les caractéristiques des répertoires travaillés durant cette année scolaire

**P5**

### Concerts & représentations

**Q26** Nombre de concerts et représentations prévus durant l'année 2018-2019 ?

**Q27** Participations à des commémorations durant l'année 2018-2019 ?

- OUI  
 NON

**P6**

### Partenariats

**Q28** Partenariats scolaires

*Plusieurs réponses possibles*

- Projet associant d'autres chorales de collèges  
 Projet associant des écoliers  
 Projet associant des lycéens  
 Aucune de ces options

**Q29**

Partenariats extérieurs

*Plusieurs réponses possibles*

- Projet associant un ou plusieurs partenaires artistiques  
 Soutien direct budgétaire d'une collectivité territoriale  
 Soutien direct budgétaire d'une DRAC  
 Autre  
 Aucune de ces options

**P7**

### Orchestre et ensemble instrumental

**Q30** Le collège propose-t-il un travail en orchestre ou ensemble instrumental en plus de l'EFCC ?

*Comprendre un ensemble réunissant un nombre significatif d'instrumentistes et fonctionnant de façon autonome par rapport à la chorale (même si les deux ensembles peuvent se réunir en certaines occasions).*

- OUI  
 NON

**P8**

### Organisation de l'EFCC

**Q31** A quel moment de la journée est placé l'enseignement choral hebdomadaire ?

- Pause méridienne  
 En cours de journée (d'autres enseignements en parallèle)  
 En cours de journée (aucun enseignement en parallèle)  
 En fin de journée (après la dernière heure de cours de la journée)

**Q32** Durée de la séance hebdomadaire ?

*Durée arrondie*

- 1h  
 1h30  
 2h

**Q33** Que est votre projet d'utilisation des 36 heures annualisées ?

*Vous pouvez cocher plusieurs cases*

- Répétitions hebdomadaires  
 Répétitions exceptionnelles  
 Répétitions par groupes (par pupitres)  
 Journées (ou demi-journées) exceptionnelles de travail  
 Temps de concert (général puis concert)  
 Autre

P9

**Évaluation & DNB**

C2

**Arrêté programme EFCC du 17-07-2018 :**

S'agissant d'un enseignement facultatif, interniveaux, son évaluation doit être envisagée **selon des modalités spécifiques**. En outre, c'est bien dans le collectif des élèves constitué par la chorale dans son ensemble — et sa capacité à faire de la musique « d'une même voix » en dépassant les différences individuelles — que réside le fondement du travail mené. La capacité de chaque élève à y contribuer est un indicateur important pour l'évaluation de ses progrès. Ainsi, les compétences qu'il mobilise, son respect des exigences nécessaires à la réussite d'un concert, son engagement assidu tout au long de l'année sont autant de qualités à prendre en compte pour l'évaluation.

**Arrêté organisation des enseignements au collège du 31-12-2015 modifié :****Article 7 :**

"(...) l'examen comporte cinq épreuves obligatoires :

{...} une **épreuve orale** qui porte sur l'enseignement d'histoire des arts ou l'un des projets menés par le candidat dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4, du parcours Avenir, du parcours citoyen, du parcours éducatif de santé ou du parcours d'éducation artistique et culturelle."

**Article 8 :**

"Des **points supplémentaires** sont accordés aux candidats ayant suivi un enseignement facultatif ou un enseignement en langue des signes française, selon le niveau qu'ils ont acquis à la fin du cycle 4 au regard des objectifs d'apprentissage de cet enseignement :

- 10 points si les objectifs d'apprentissage du cycle sont atteints ;
- 20 points si les objectifs d'apprentissage du cycle sont dépassés."

Le niveau atteint est apprécié par l'enseignant ayant eu en charge l'enseignement facultatif ou l'enseignement en langue des signes française suivi par l'élève."

Cf. également VADEMECUM "La chorale à l'école, au collège et au lycée "

Q34

**L'évaluation des apprentissages construit par l'EFCC apparaît-elle dans les bulletins périodiques ?**

- OUI  
 NON

Q35

**Nombre d'élèves de 3e envisageant de mettre en valeur leur pratique chorale au DNB 2019 par le biais de points supplémentaires attribués à cet enseignement facultatif ?**

Q36

**Nombre d'élèves de 3ème envisageant de présenter le projet de la chorale au titre de l'épreuve de soutenance orale du DNB 2019 ?**

P10

**Moyens**

C3

**Arrêté du 9 janvier 2018 :**

"Les enseignements facultatifs [au collège] peuvent porter sur :  
[...]

e) un enseignement de chant choral rassemblant des élèves de l'ensemble des niveaux du collège, de **72 heures annuelles, dont au moins une heure hebdomadaire.**"

Q37

**Êtes-vous bien rémunéré à hauteur de 72 heures sur l'année scolaire pour la mise en œuvre de l'EFCC ?**

- OUI  
 NON

Q38

**Nombre d'heures incluses dans votre service hebdomadaire (horaire statutaire ou HSA) au titre de l'EFCC ?**

- 0  
 0,5h  
 1h  
 1,5h  
 2h  
 2,5h  
 3h  
 3,5h  
 4h

plus de 4h

C4

**Autres modes de rémunération**

Au sein d'un collège, l'usage des IMP est réglementairement précisé par la circulaire prise en application du décret n°2015-475 du 27-04-2015. Les charges liées à la chorale de l'établissement sont évoquées de la façon suivante :

"Les autres missions d'intérêt pédagogique et éducatif :

Ces missions qui s'inscrivent notamment dans le cadre du projet d'établissement peuvent par exemple concerner la mise en oeuvre des différents partenariats de l'établissement (avec des établissements scolaires à l'étranger, des entreprises, etc.), des coordinations diverses (par exemple de la vie lycéenne), **l'implication dans des manifestations et rencontres liées à l'activité des chorales**, l'organisation de voyages scolaires, ou peuvent être plus ponctuelles, en fonction des besoins spécifiques de l'établissement. Elles ont vocation, en fonction de la charge de travail effective qu'elles induisent, à ouvrir droit aux différents taux de l'indemnité.

Q39

**Si, au titre de l'EFCC et à l'initiative de votre collège, vous touchez des IMP, indiquez leur nombre au taux 3**

*Taux 3 = 1250€/an ; exemple : si vous touchez 1250€ sur l'année, cochez "1"*

- 0  
 0,5  
 1  
 1,5  
 2  
 2,5  
 3  
 3,5  
 4

Q40

**Choisissez ci-dessous la formule la plus appropriée pour décrire des moyens mobilisés**

- Aucun moyen  
 Heures de service statutaire uniquement (15 ou 18 heures/semaine)  
 Heures de service + HSA  
 HSA + IMP  
 HSA uniquement  
 IMP uniquement

P11

**Rentrée en musique**

Q41

**Avez vous mené une action particulière au titre de la rentrée en musique 2018 ?**

- OUI  
 NON

P12

**Pour conclure**

Q42

**Vos remarques complémentaires**

C5

**Merci de votre participation à cette enquête. En cliquant sur le bouton "Fin du questionnaire", votre réponse est adressée à votre (ou vos) IA-IPR éducation musicale et chant choral de l'académie.**

Réponse obligatoire

**Merci d'avoir pris le temps de répondre à ce questionnaire.**